

Rapport d'évaluation territoriale de la commune de Ouargaye



Carte 1 : Délimitation du bâti de Ouargaye

Résultats clés¹

Principales caractéristiques des populations de la commune

En moyenne, la taille des ménages non déplacés (8,8 membres par ménage) dans la commune de Ouargaye était supérieure à la moyenne nationale (6,4 membres par ménage) en 2023² et était relativement similaire à la taille des ménages déplacés rapportée au sein de la commune (9 membres par ménage). Une part importante des ménages non-déplacés rapportait héberger actuellement des personnes déplacées (43%). Si les ménages non-déplacés étaient principalement propriétaires (89%), les ménages déplacés indiquaient pour la plupart être locataires de leur logement (58%). D'après les enquêtes ménages, les populations déplacées étaient quasi exclusivement (PND : 3% ; PDI : 43%) concernées par l'assistance humanitaire les six mois précédents la collecte, principalement *via* un appui aux moyens de subsistance.

Dynamiques de déplacements

La quasi-totalité des ménages PDI enquêtés (95%) s'étaient installés dans la commune à partir de novembre 2022, dont la moitié au cours du premier trimestre de 2023. Les déplacements étaient principalement intraprovinciaux, tous les ménages déplacés, excepté un, venant de la province de Koulpélogo. La quasi-totalité des ménages rapportait l'insécurité dans la commune d'origine comme facteur de déplacement (98%), et le niveau perçu de sécurité était mentionné comme principal motif d'installation dans la commune. Plus de deux ménages déplacés sur trois (68%) envisageaient de retourner dans leur commune d'origine, la perception de la sécurité dans leur commune de retour, le désir de rentrer et le manque d'opportunités économiques à Ouargaye représentant les trois principaux facteurs guidant ce souhait.

Economie et moyens de subsistance

L'accès à une activité économique paraissait inégal entre les ménages non-déplacés et déplacés, avec un faible taux d'accès pour les deux groupes de population. Tandis que 42% des ménages non-déplacés rapportaient avoir au moins un membre du ménage pratiquant une activité génératrice de revenus (AGR), ce n'était le cas que dans 22% des ménages déplacés. Ces taux s'expliquaient principalement par le manque d'opportunités économiques, des ruptures d'approvisionnement, et, pour les ménages déplacés, la récence de leur installation et l'instabilité associée. La dégradation de la situation sécuritaire, rapportée dans les groupes de discussion et les entretiens IC, auraient contribué à l'étiollement du tissu économique, notamment dans le secteur primaire et le commerce, premier pourvoyeur d'emplois pour les ménages. La question de la disponibilité des terres pour pratiquer l'agriculture ou l'élevage est particulièrement importante dans la ville, l'insécurité et la raréfaction des terres disponibles, liée notamment à l'installation de personnes déplacées en périphérie proche de la ville et à l'appauvrissement des sols comptant parmi les difficultés pour un accès à la terre productive.

Eau et assainissement

L'eau était identifiée par 38% des ménages non-déplacés et 24% des ménages déplacés comme une des principales vulnérabilités de la commune de Ouargaye. C'était en effet un enjeu majeur, la quantité d'eau nécessaire pour combler les besoins du ménage étant considérée comme insuffisante ou très insuffisante par 75% des ménages non-déplacés et l'immense majorité (91%) des ménages

¹ Les résultats « enquêtes ménages » présentés dans cette section sont issus des données primaires collectées au cours de cette évaluation.

² REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

déplacés. Ce stress hydrique était d'autant plus important que la ressource est essentielle aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage, et que la pluviométrie est irrégulière dans la commune selon les données du plan communal de développement. La vétusté du barrage de Ouargaye constituait également un enjeu majeur. Celui-ci, en cours de rénovation, constituait une réserve importante pour le maraîchage, *a fortiori* du fait de l'insécurité en périphérie de la ville et dans les villages de la commune.

Sur le plan de l'assainissement, 58% des ménages PND et 38% des ménages PDI exprimaient avoir accès à des latrines, la quasi-totalité d'entre eux rapportant les utiliser. La non-fonctionnalité des latrines disponibles, et la distance de certaines latrines communautaires constituaient des motifs importants rapportés pour expliquer le manque d'accès. Ce dernier constituait un risque sanitaire important, la défécation à l'air libre contrainte par le manque de latrines fonctionnelles entraînant notamment des risques de transmission de maladies hydriques.

Environnement

En dehors de l'accès à l'eau, la commune de Ouargaye était confrontée à des défis environnementaux de différentes natures. En effet, si peu de ménages rapportaient avoir été affectés par un aléa naturel au cours des 12 mois précédant la collecte de données, l'activité anthropique était à l'origine de problèmes de déforestation et de la disparition de la biodiversité alors que la prolifération des déchets est en partie responsable de la détérioration des sols et de la qualité de l'eau, selon les données secondaires recueillies. L'absence de système de gestion des déchets fonctionnel contribuait à cette détérioration, la grande majorité des ménages enquêtés rapportant brûler ses déchets ou s'en débarrasser à l'air libre. Face à ces défis, des actions de sensibilisation et de formation étaient entre autres menées par les services environnementaux régionaux d'après un-e IC, et les populations développaient des stratégies d'adaptation, des initiatives associatives permettant par exemple la collecte des déchets.

Etat civil

Dans plus d'un ménage PDI sur deux (52%), au moins un membre ne disposait pas de documents d'identité, quand cela concernait 20% des ménages PND. Une part importante des ménages considérait comme difficile l'accès aux documents d'identité, principalement en raison du temps et du coût nécessaires à leur production, ainsi que du fait de la confusion de certaines procédures. Ces difficultés pourraient limiter l'accès de certains membres des ménages à des services, notamment d'éducation ou d'emploi dans le secteur formel.

Santé

Au sein de la commune, l'offre de soins est essentiellement assurée par les établissements publics. A titre illustratif, la quasi-totalité des ménages consultés privilégiaient les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) (PND : 91% ; PDI : 95%). La structure de santé visitée par les ménages n'était pas systématiquement la plus proche, le nombre de structures fonctionnelles étant limité, et le CSPS étant une étape nécessaire pour les patient-es avant d'être référé-es au CMA³. Les principales barrières d'accès aux soins identifiées par les ménages étaient liées au temps d'attente, et au manque de moyens financiers des ménages pour payer les consultations et/ou les médicaments. Quant à l'offre de soins, en partie caractérisée par un manque de personnel qualifié couplé à une patientèle trop

³ Centre médical avec antenne chirurgicale

nombreuse et le manque d'approvisionnement en électricité constituaient les principaux obstacles rencontrés par le personnel soignant.

Education

Selon les données primaires recueillies, l'accès aux services d'éducation s'avérait plus difficile au niveau secondaire qu'au niveau primaire. Par ailleurs, au primaire comme au secondaire, les enfants déplacés semblaient rencontrer davantage de barrières pour accéder à l'éducation que les enfants des ménages non-déplacés. Les garçons disposaient également d'un meilleur accès aux services éducatifs. Parmi les raisons de l'inaccessibilité mentionnées dans les enquêtes ménages, on retrouvait des enjeux liés au manque de moyens financiers pour payer les frais de scolarité. En outre, l'offre scolaire était soumise à de nombreux défis, et notamment la qualité des infrastructures, l'accessibilité des services d'eau et d'électricité au sein des structures, ou encore le manque de matériel didactique.

Sécurité et cohésion sociale

Au moment de la collecte de données, les trois quarts des ménages non-déplacés (75%) indiquaient se sentir en sécurité sur leur lieu de vie, contre 86% des ménages déplacés. La dégradation de la situation sécuritaire depuis l'enquête menée en mai 2023 pourrait toutefois avoir entraîné des conséquences importantes sur les perceptions rapportées à travers ces résultats. Il convient de noter à cet égard que neuf des douze villages administratifs de la commune de Ouargaye étaient vidés de leur population depuis l'enquête, selon un-e IC contacté-e.

La cohésion sociale semblait bonne, comme rapporté à la fois par les membres des groupes de discussion et les ménages lors des enquêtes quantitatives (ménages non-déplacés : 99% ; ménages déplacés : 94%). Deux IC rapportaient toutefois des risques de détérioration de cette cohésion, du fait notamment de tensions au niveau des points d'eau, qui pourrait être la conséquence du stress hydrique et du manque d'infrastructures d'eau sécurisées sur le territoire communal.

En outre, les questions sécuritaires, les conflits et les traitements inégaux étaient principalement gérés par la police, l'action sociale, les leaders coutumiers et religieux. Il en allait de même pour la gestion des violences basées sur le genre (VBG), avec une implication plus systématique de l'action sociale. Les cas de VBG étaient en augmentation du fait de la plus forte mise à contribution des femmes pour les activités quotidiennes, celles-ci étant moins à risque d'enlèvement lors des activités selon un-e IC.

Accès à l'information

Plus d'un tiers des ménages (PND : 38% ; PDI : 31%) considéraient la radio et les médias en général comme les principaux canaux d'information pour être informé des décisions prises dans la commune. Une part des ménages (PND : 51% ; PDI : 32%) estimait avoir une forme d'influence dans les processus de décision locales, que ce soit par le biais d'une influence directe, ou par le partage de leur avis. En parallèle, 75% des ménages non-déplacés et 43% des ménages déplacés rapportaient être souvent ou toujours informés des décisions prises au niveau local.

Contenu

Table des matières

Résultats clés.....	2
Contenu.....	5
Table des matières.....	5
Liste des acronymes.....	6
Classification géographique.....	7
Cartes et figure.....	7
Introduction.....	8
Méthodologie.....	9
Portée géographique.....	9
Méthodes de collecte de données et échantillonnage.....	9
Défis et limites.....	11
Présentation de la commune.....	12
Localisation de la commune.....	12
Situation au moment de l'évaluation.....	12
Statut de la commune depuis février 2022.....	13
Principales caractéristiques de la population de la commune.....	14
Aperçu général.....	14
Taille et composition des ménages.....	15
Accès à une assistance humanitaire.....	16
Type d'abris occupés.....	16
Dynamiques de déplacement.....	18
Aperçu de la situation sectorielle de la commune.....	20
Economie et moyens de subsistance.....	20
Accès aux opportunités économiques.....	20
Agriculture et élevage.....	21
Accès à la terre.....	21
Marché et sécurité alimentaire.....	22
Eau et assainissement.....	23
Environnement.....	25
Etat civil.....	26
Santé.....	27
Education.....	29
Sécurité et cohésion sociale.....	31

Accès à l'information	33
Conclusion.....	34
Bibliographie.....	36
Rapports et autres documentations	36
Bases de données.....	36
Sources de données cartographiques	36

Liste des acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenus
CEB	Circonscription d'Education de Base
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMA	Centre Médical avec Antenne
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DPEA	Division Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
IC	Informateur-riche Clé
GD	Groupe de Discussion
MSNA	Evaluation Multisectorielle des Besoins (<i>Multi-Sectoral Needs Assessment</i>)
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personne Déplacée Interne
PND	Personne Non Déplacée
SDAU	Schéma d'Aménagement du Territoire
XOF	Franc CFA d'Afrique de l'Ouest

Classification géographique

Région : Le pays est subdivisé en régions. Chaque région est dirigée par un gouverneur. La région est une collectivité territoriale et « a vocation à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement. Le ressort territorial de la région est constitué par l'ensemble des territoires des communes qui la composent »⁴.

Province : Les régions sont à leur tour divisées en provinces. Chaque province est dirigée par un Haut-Commissaire. A la différence des régions et communes, les provinces ne constituent plus des collectivités territoriales.

Commune : Les provinces sont enfin divisées en communes. Chaque commune est en principe dirigée par un maire, mais depuis le 1^{er} février 2022 la commune est administrée par une délégation spéciale, avec à sa tête un·e président·e⁵. La commune constitue « la collectivité territoriale de base. Le territoire de la commune est organisé en secteurs et/ou en villages »⁶.

Cartes et figure

Carte 1 : Délimitation du bâti de Ouargaye	1
Carte 2 : Zone d'étude	9
Carte 3 : Présentation de la commune de Ouargaye.....	12
Carte 4 : Trajet alternatif (Ouargaye-Tenkodogo).....	13
Carte 5 : Densité de population.....	14
Carte 6 : Communes d'origine des PDI.....	18
Carte 7 : Trajectoires multiples de déplacements	19
Carte 8 : Marchés cartographiés dans la zone d'étude	22
Carte 9 : Fréquentation des structures de santé.....	28
Carte 10 : Ecoles cartographiées dans la zone d'étude.....	30
Figure 1 : Pourcentage de ménages dont au moins un membre fait face à des limitations fonctionnelles, par type de limitation	16

⁴ Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 – Article 15 et 16

⁵ Jusqu'à cette date, les communes étaient dirigées par un maire

⁶ Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 – Article 17

Introduction

Depuis 2019, le Burkina Faso fait face à une crise humanitaire, caractérisée par un climat d'insécurité. Près de trois ans après le début des déplacements forcés des populations au Burkina Faso, plus de 2 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays^{7,8}. Au 31 mars 2023, d'après les enregistrements du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), la région Centre-Est accueillait 66 192 PDI, soit une hausse de 24% par rapport à la situation en septembre 2022⁹. La commune de Ouargaye, chef-lieu de la province du Koulpélogo, accueillait quant à elle 5 560 personnes au 31 mars 2023, soit un triplement depuis fin septembre 2022.

Ces déplacements ont intensifié le phénomène d'exode rural, accélérant les mouvements de population vers certaines zones urbaines et péri-urbaines des communes pouvant être considérées plus sûres. La situation sécuritaire autour de Ouargaye a conduit à des déplacements importants, à la fois vers Ouargaye mais aussi depuis la ville vers d'autres zones urbaines de la région et du pays. Cette instabilité sécuritaire vient s'ajouter aux nombreux défis conjoncturels et structurels auxquels les communes font face.

De fait, ces dernières années, l'évolution de la situation montre que les communes sont de plus en plus exposées à une série de chocs, pouvant aussi bien être de nature climatique, économique, sanitaire mais aussi liés aux conflits persistants dans la région. Les communes sont donc amenées à devoir adapter leurs schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU), ainsi que leurs plans communaux de développement (PCD) afin de répondre à une pression démographique croissante et nouvelle.

Ainsi, la présente évaluation a pour objectifs d'étudier les vulnérabilités auxquelles les populations déplacées et non déplacées de la commune de Ouargaye font face et de déterminer les trajectoires géographiques et sociales des déplacements. Les résultats de ce rapport permettront d'informer la conception participative d'un outil de suivi de la fragilité spécifique aux vulnérabilités de la commune, qui sera piloté directement par les autorités communales afin d'informer la planification de la ville et de faciliter la mobilisation des ressources endogènes et exogènes.

Cette évaluation a été menée par REACH avec le soutien technique et financier d'Enabel et l'appui des acteurs de la région Centre-Est, de la province du Koulpélogo et de la commune de Ouargaye. Elle a adopté une méthodologie mixte mêlant outils quantitatifs, qualitatifs, cartographiques, et s'est appuyée sur des données secondaires collectées tout au long de l'évaluation, dont la collecte s'est déroulée du 15 mars 2023 au 25 mai 2023.

Ce rapport débute par une explication approfondie de la méthodologie utilisée, suivi de la présentation des résultats clés de l'évaluation. Ces résultats sont structurés en sections : présentation de la commune, caractéristiques principales de sa population, dynamiques de déplacement, et enfin un aperçu de la situation par secteur au niveau de la commune.

⁷ UNFPA. (2020). Rapport de situation humanitaire – octobre 2020 à décembre 2020

⁸ CONASUR. (2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

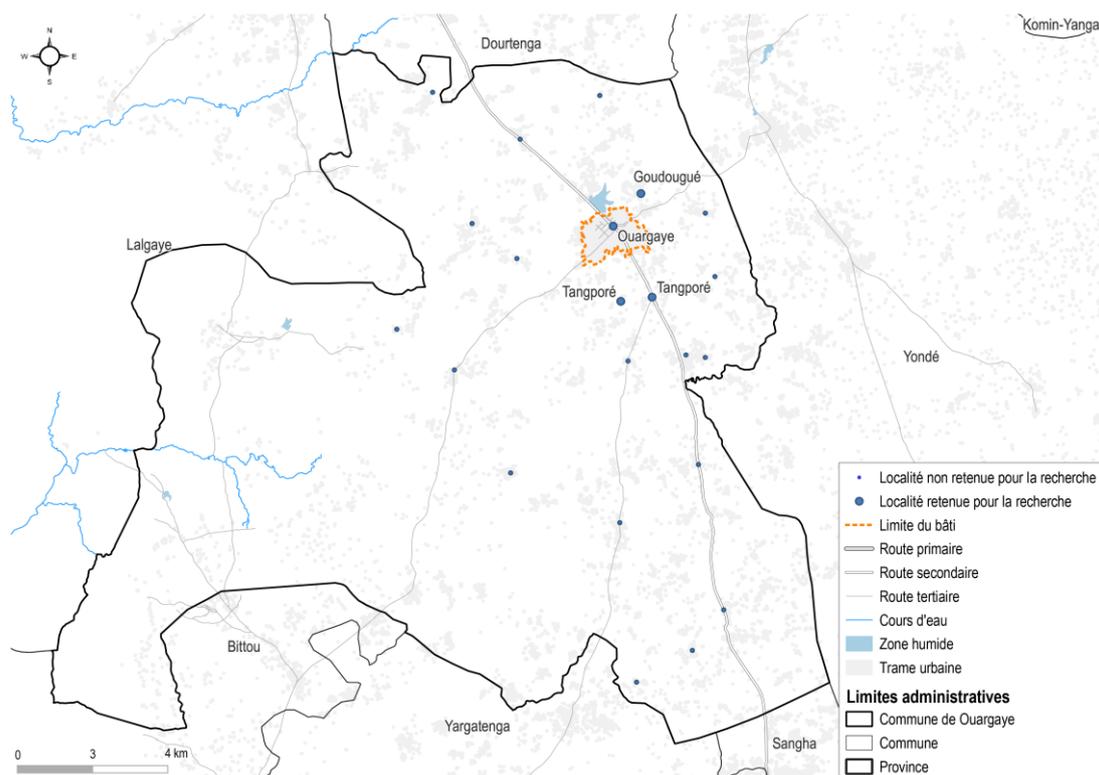
⁹ CONASUR. (2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

Méthodologie

Portée géographique

Cette évaluation a été mise en œuvre au cours du premier semestre de l'année 2023 dans les cinq secteurs de la ville de Ouargaye. Ces zones ont été identifiées au cours d'un exercice de cartographie participative réalisé en face à face avec les autorités communales et les services de l'action sociale de la commune¹⁰.

Carte 2 : Zone d'étude



Méthodes de collecte de données et échantillonnage

L'évaluation comprenait une méthodologie mixte mêlant des outils quantitatifs, qualitatifs ainsi que cartographiques. En outre, une recherche de données secondaires a été conduite tout au long de la collecte.

Le volet quantitatif de l'évaluation a consisté en une collecte de données menée du 21 au 25 mai 2023 auprès de 141 ménages (65 ménages de personnes déplacées internes (PDI) et 76 ménages de personnes non-déplacées (PND)) afin d'obtenir des données représentatives au niveau de la commune pour les ménages non-déplacés et indicatives pour les ménages déplacés au sein de la zone d'étude retenue pour cette recherche. En l'absence de données officielles sur les limites des secteurs, les enquêtes ménages non-déplacés ont été réparties aléatoirement au niveau du centre urbain. Un niveau de confiance de 90% et une marge d'erreur de 10% ont été appliqués pour le calcul de l'échantillon. Pour les ménages PDI, la répartition du nombre d'enquêtes à réaliser par secteur a été

¹⁰ Service communal relevant du Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille.

déterminée à partir des connaissances locales d'informateurs-rices clés (IC). Les ménages déplacés ont pu être identifiés à partir d'un échantillonnage non probabiliste (sélectionné / boule de neige).

Une cartographie des infrastructures situées dans la zone d'étude, comprenant une évaluation de la fonctionnalité de ces infrastructures a été réalisée pour les secteurs de l'éducation, de la santé et les marchés¹¹. Au total, 13 infrastructures ont été cartographiées dont 2 marchés, 8 écoles et 3 établissements de santé¹². Pour chacune des infrastructures des secteurs de la santé et de l'éducation, un entretien a été réalisé avec un-e IC ayant une connaissance approfondie de l'infrastructure évaluée. Ces données sont indicatives et présentent les perceptions des IC sur la fonctionnalité de l'infrastructure. Pour les marchés, trois entretiens ont été réalisés auprès d'IC¹³. Les données pour les marchés ont ensuite été agrégées au niveau de l'infrastructure. La collecte de données quantitatives s'est déroulée du 21 au 25 mai 2023 dans la commune de Ouargaye. L'ensemble des résultats quantitatifs présentés dans la suite du document sont rapportés par les ménages ou les IC des infrastructures consultés.

Le volet qualitatif, réalisé entre le 15 mars et le 24 mai, visait quant à lui à obtenir une meilleure compréhension des dynamiques de déplacement et des vulnérabilités sous-jacentes des populations de Ouargaye. Il a consisté en 13 entretiens qualitatifs semi-structurés avec les parties prenantes locales¹⁴, quatre groupes de discussion (GD) séparés par genre et par statut de déplacement, et un atelier de discussion avec des organisations féminines de la commune autour des vulnérabilités spécifiques au genre.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation, veuillez consulter les termes de références de la recherche.

Chiffres clés de l'évaluation territoriale

Volet quantitatif

- 65 Enquêtes ménages au niveau de la zone d'étude pour les ménages déplacés
- 76 Enquêtes ménages représentatives au niveau de la zone d'étude pour les ménages non-déplacés
- 17 Entretiens réalisés avec des IC impliqués dans la gestion de 13 infrastructures sociocommunitaires

Volet qualitatif

- 13 Entretiens semi-structurés avec des personnes issues des autorités locales (2), de la société civile (2), des services déconcentrés (5), des organisations non-gouvernementales (ONG) (4)

¹¹ Afin de comprendre les dynamiques d'accès des populations aux services sociocommunitaire de base, la cartographie des infrastructures doit être, dans la mesure du possible, aussi exhaustive que possible. Compte tenu de l'étendue de la zone d'étude et du nombre de points d'eau au sein de cette même zone, la cartographie de l'ensemble des infrastructures en eau n'a pas été envisagée pour cette évaluation.

¹² Les infrastructures en lien avec le secteur de l'éducation regroupaient les écoles primaires (6-11 ans), écoles post-primaires (12-14 ans) et secondaires (15-18 ans) de la zone d'étude. Les structures d'éducation informelles ou de la petite enfance n'ont pas été cartographiées au cours de cette évaluation.

¹³ A la différence des établissements scolaires et de santé, la structure de l'offre d'un marché est plurielle. Généralement, un marché regroupe de nombreux-ses commerçant-es. Les perceptions sur le fonctionnement et la situation quotidienne au niveau du marché sont donc davantage susceptibles de varier au niveau de la structure.

¹⁴ Les entretiens semi-structurés comprenaient des entretiens avec des membres issus des autorités locales, de la société civile, des services déconcentrés, des acteurs humanitaires et de développement et des leaders communautaires

- 4 Groupes de discussion avec des membres des communautés non-déplacée et déplacée
- 1 Atelier de discussion autour des vulnérabilités liées au genre.

Défis et limites

Les données primaires présentées dans le cadre de ce rapport d'évaluation territoriale portent sur la situation à l'échelle de la zone d'étude, qui couvre une part importante des cinq secteurs de la ville de Ouargaye. Cette zone, définie avec les autorités, a dû être ajustée au cours du projet du fait d'une perte de l'accès sécuritaire des équipes aux zones. Les résultats des entretiens structurés ménages et infrastructures ne sont donc représentatifs que pour cet espace géographique au moment de la collecte de données, et ne peuvent être extrapolés à l'ensemble de la commune. De fait, la situation sécuritaire s'étant détériorée depuis le mois de mai 2023, il est possible que certains indicateurs aient évolué défavorablement.

Les résultats des enquêtes ménages sont interprétables par groupe de population seulement. Les enquêtes réalisées auprès des ménages PDI ont été réparties dans la commune à partir des connaissances des parties prenantes locales¹⁵. En l'absence de données précises sur la répartition spatiale des ménages déplacés au sein de la commune, il n'est pas possible de garantir la représentativité des données collectées pour ce groupe de population.

L'ensemble des informations (données secondaires et données primaires) contenues dans ce rapport reflète l'état d'une situation sur un sujet à un moment précis. Par conséquent, l'analyse ne rend pas compte des évolutions qui peuvent avoir eu lieu depuis. Par ailleurs, toutes les données collectées ne sont pas des données objectives ; à plusieurs reprises, il a été demandé aux répondant-es de faire part de leur perception sur un sujet donné. Enfin, compte tenu de la sensibilité de certains sujets couverts dans l'évaluation, certaines informations ont pu avoir été sous-rapportées par les répondant-es (cohésion sociale, genre, protection, etc.).

Dans la mesure du possible, l'équipe de recherche a essayé d'évaluer l'ensemble des infrastructures communautaires de base (liées à la santé, à l'éducation et aux marchés). Les services déconcentrés concernés ainsi que des parties prenantes locales ont, au préalable, aidé à l'identification de ces infrastructures. Cependant, il est possible que certaines infrastructures situées au sein de la zone d'étude n'aient pas été mentionnées par les personnes ayant pris part au processus d'identification. Par conséquent, le recensement des infrastructures dans ce rapport est tributaire des informations qui ont été effectivement partagées par les IC. Par ailleurs, les infrastructures situées en dehors de la zone d'étude mais fréquentées par la population d'intérêt n'ont pas été représentées dans cette évaluation.

Enfin, la traduction des questionnaires depuis le français vers le mooré, une des langues nationales les plus parlées dans la région, ou d'autres langues parlées a pu entraîner des imprécisions dans les questions posées et la retranscription des réponses apportées.

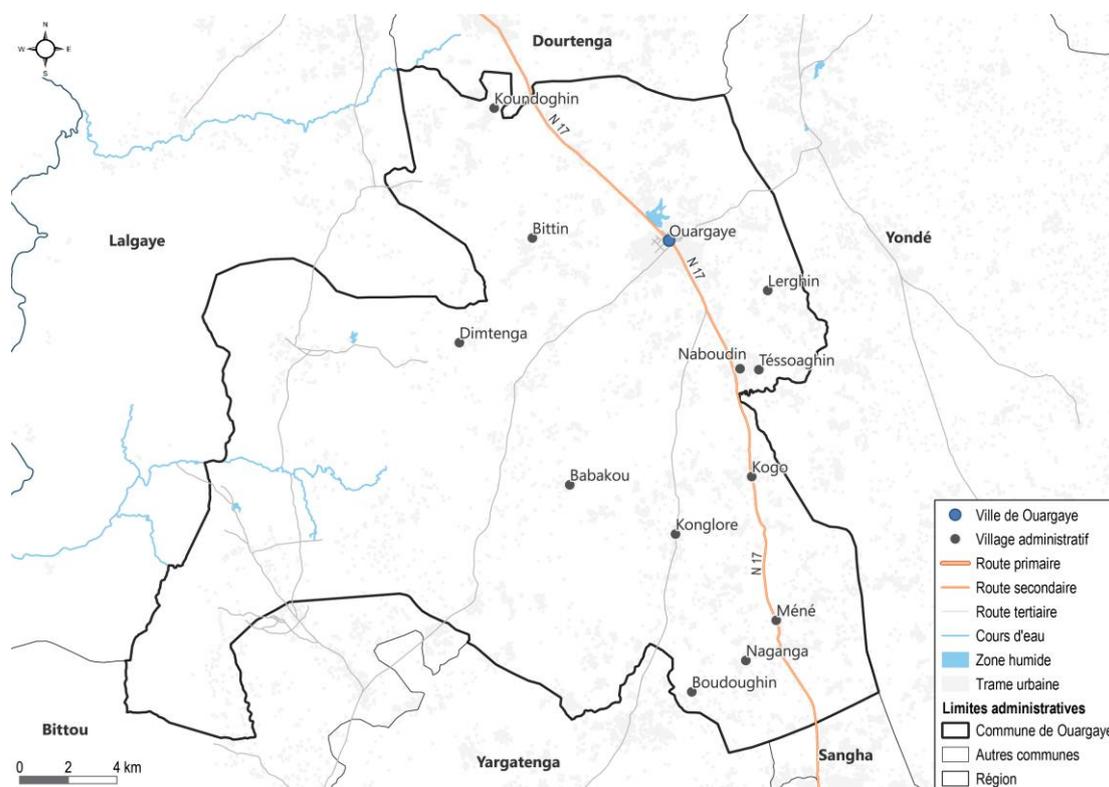
¹⁵ La proportion de la population déplacée par secteur et village a été estimée par les entretiens auprès d'IC. Le nombre d'enquêtes ménages déplacés à conduire par secteur a ensuite été défini sur cette base.

Présentation de la commune

Ouargaye est une commune urbaine, chef-lieu de la province du Koulpélogo, située dans la région Centre-Est du Burkina Faso. Ouargaye est devenue une commune urbaine en 1996, et est le chef-lieu le moins peuplé de la région du Centre-Est.^{16, 17}

Localisation de la commune

La commune de Ouargaye est située sur l'axe reliant le Togo à Tenkodogo, chef-lieu de la région du Centre-Est. La commune s'étend sur 473 km²¹⁸. Ouargaye se divise en cinq secteurs pour la partie urbaine et regroupe également les 12 villages administratifs suivants : Babakou, Bittin, Boudoughin, Dimtenga, Konglore, Kogo, Koundoghin, Lerghin, Mene, Naboudin, Naganga et Tessoaghin – représentés dans la carte ci-dessous¹⁹.



Carte 3 : Présentation de la commune de Ouargaye

Situation au moment de l'évaluation

Au moment de l'évaluation, la commune de Ouargaye était soumise à un blocus tenu par des acteurs armés qui empêchait l'approvisionnement de la ville à partir des routes principales, selon les observations des équipes. Ainsi l'axe principal (route nationale N 17 sur la carte ci-dessus) reliant Tenkodogo à Ouargaye et Ouargaye au Togo n'étaient pas accessibles. Pour se rendre à Tenkodogo, les informateurs clés de Ouargaye rapportaient être contraints de faire un détour et donc d'emprunter

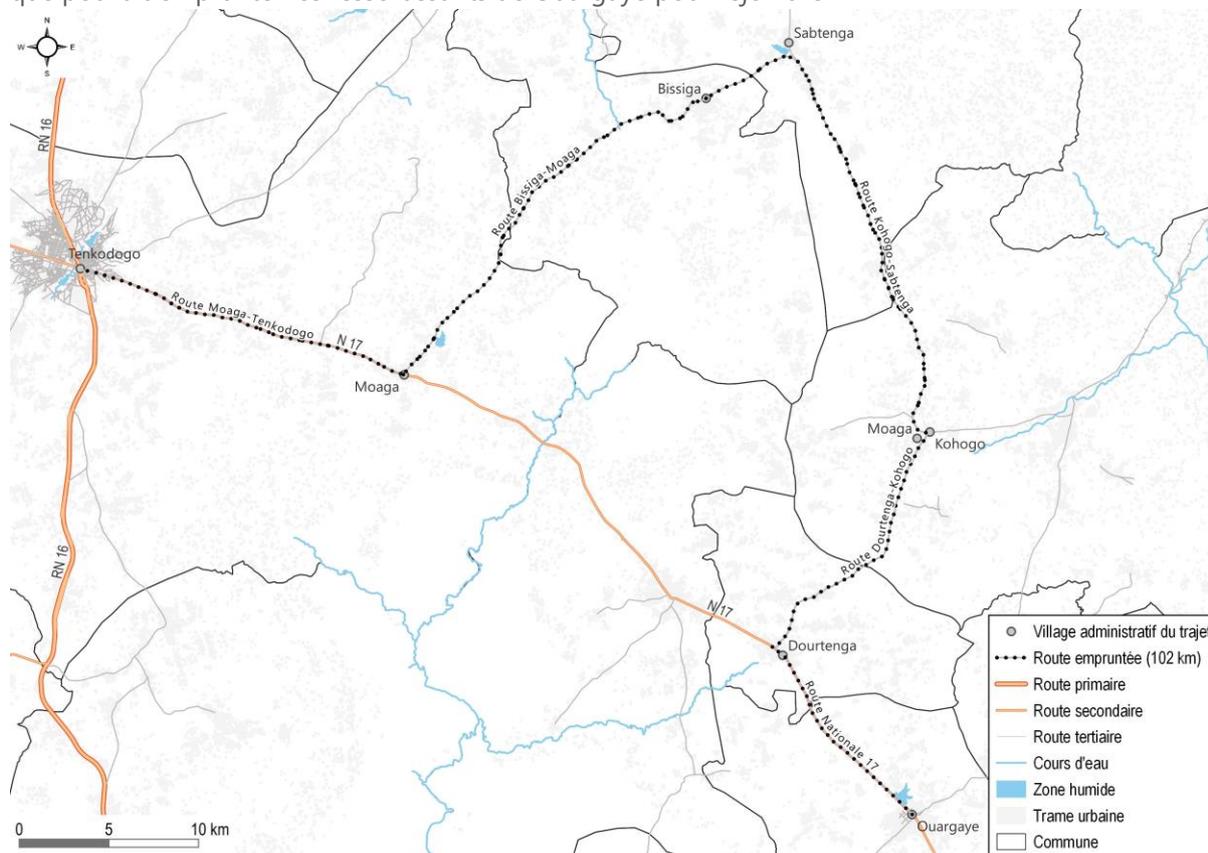
¹⁶ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

¹⁷ La commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25.000.000 XOF - Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Section 2 de la Commune. Art.19. (Loi n°2009-65)

¹⁸ RGPH (2019)

¹⁹ Les limites administratives des secteurs n'ont pu être représentées sur la carte en l'absence de données

les axes secondaires. Par la route nationale 17, 60 km séparent Tenkodogo de Ouargaye. En empruntant les axes secondaires les populations devaient parcourir plus de 130 km selon des IC. Cela était d'autant plus un problème pendant la saison des pluies, où l'état de la route se détériore et rend l'accès à Tenkodogo plus difficile selon un-e IC. La carte ci-dessous présente un exemple de trajet que pouvait emprunter les ressortissants de Ouargaye pour rejoindre



Tenkodogo.

Carte 4 : Trajet alternatif (Ouargaye-Tenkodogo)

Statut de la commune depuis février 2022

Le 1^{er} février 2022, un nouveau décret portant sur la dissolution des conseils des collectivités territoriales a été promulgué. Les collectivités territoriales ont été placées sous la délégation spéciale d'une commission administrative chargée d'assurer l'administration de la collectivité²⁰. Le président de la délégation spéciale communale de Ouargaye est le préfet du département²¹. Les membres de la délégation spéciale de la commune sont « nommés par arrêté du haut-commissaire de la province sur proposition du préfet de département »²².

²⁰ Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

²¹ Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

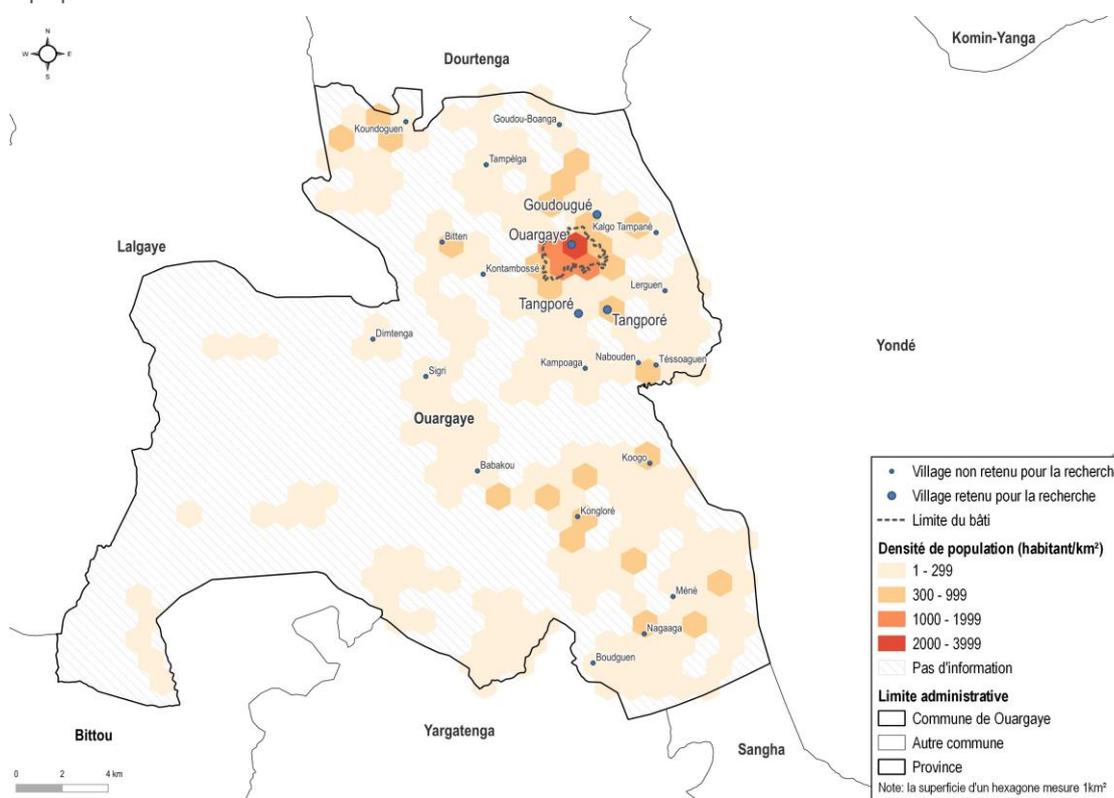
²² Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

Principales caractéristiques de la population de la commune

Aperçu général

Selon les dernières données disponibles, 52 915 personnes résidaient dans la commune de Ouargaye²³. En 2006, la population de Ouargaye s'établissait à 32 658 habitant-es, soit une hausse de 62% de la population en dix-sept ans²⁴. Depuis le début de la crise humanitaire en 2019, la commune urbaine de Ouargaye voyait une augmentation régulière du nombre de PDI. Les données du CONASUR enregistrant 5 560 PDI à Ouargaye, dont 59% de mineur-es au 31 mars 2023²⁵.

Seule une minorité de la population de la commune résidait dans les cinq secteurs de la ville de Ouargaye (32%)²⁶. La carte ci-dessous présente les résultats d'une analyse de la répartition de la densité de population au sein de la commune. Ces résultats sont tirés de données issues du programme de recherche « *World Pop* » de l'Université de Southampton et illustrent la concentration de la population résidant au sein du centre urbain de la commune^{27, 28}.



Carte 5 : Densité de population

²³ Recensement Général de la Population et de l'Habitation. (2019)

²⁴ Recensement Général de la Population et de l'Habitation. (2006).

²⁵ CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

²⁶ Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

²⁷ Bondarenko M., Kerr D., Sorichetta A., and Tatem, A.J. 2020. Census/projection-disaggregated gridded population datasets, adjusted to match the corresponding UNPD 2020 estimates, for 51 countries across sub-Saharan Africa using building footprints. WorldPop, University of Southampton, UK.

²⁸ Sur la carte, chaque polygone s'étend sur une surface de 1km². Une estimation de la densité de la population a été calculée, à partir de l'analyse d'images satellitaires, pour chaque figure géométrique présentée

Taille et composition des ménages

Cette sous-section présente le profil des ménages déplacés et non-déplacés de Ouargaye consultés au cours de l'évaluation.

En moyenne, les ménages de personnes non-déplacées (PND) consultés comptaient 8,8 membres par ménage dont 5 âgés de moins de 18 ans (56% du ménage) contre 9 membres, dont 5,2 mineur-es (57% du ménage) pour les ménages PDI. Ces résultats sont supérieurs à ceux de la MSNA 2023 pour la province du Koulpélogo, qui sont eux-mêmes inférieurs aux moyennes du Centre-Est pour les deux groupes de population²⁹. La taille des ménages associée à la part importante de mineur-es au sein du ménage pourraient constituer des facteurs de vulnérabilité compte tenu des dépenses nécessaires à leur prise en charge.

L'âge moyen de la personne consultée au sein du ménage était de 49 ans pour les ménages PND et pour les ménages PDI. Au sein des ménages consultés, la majorité des personnes désignées comme « personne de référence du ménage » (ou bien chef-fe de ménage) étaient de sexe masculin (PND : 85% ; PDI : 71%). En comparaison, d'après les données de la MSNA 2023, dans 7,7% des ménages au Centre-Est, une femme était désignée comme personne de référence au sein du ménage (PND : 7,4% ; PDI : 15%)³⁰.

Deux modèles matrimoniaux caractérisés par leur composition et leur organisation sociale se distinguent dans les données rapportées : la monogamie et la polygamie. En effet, dans plus de la moitié des ménages consultés, sans distinction entre groupes de populations, la personne de référence était mariée et monogame (PND : 63% ; PDI : 52%) alors que les ménages dont la personne de référence était mariée et polygame constituait le second statut matrimonial le plus courant (PND : 25% ; PDI : 46%).

Selon les résultats de l'évaluation, le statut matrimonial des répondant-es semblait se distinguer aussi selon le genre de la personne de référence du ménage, la monogamie et le veuvage constituant les deux statuts principaux pour les femmes cheffes de ménage (PND : 16/22 ; PDI : 9/10), tandis que les hommes chefs de ménages étaient très majoritairement mariés (PND : 52/54 ; PDI : 55/55)

Si les personnes de référence au niveau du ménage de sexe féminin sont généralement associées avec les catégories de personnes économiquement ou socialement vulnérables³¹, d'autres caractéristiques socio-économiques entrent dans les déterminants de vulnérabilité, comme l'âge de la personne (mineur-e/adulte), le statut de grossesse, et la situation en matière de handicap.

Par ailleurs, les limitations fonctionnelles peuvent servir de repère pour identifier des vulnérabilités liées à une situation de handicap. Compte tenu du temps passé à vivre avec un handicap, « l'état de santé fonctionnel réel » des membres du ménage peut être difficile à déterminer³².

Il n'existait pas de principales limitations fonctionnelles sévères (« *Beaucoup de difficultés* » ou « *Ne peut pas du tout faire ça* ») se dégageant des résultats de l'enquête ménages. Toutefois, 13% des ménages PND et 14% des ménages PDI rapportaient au moins une limitation fonctionnelle sévère. Les

²⁹ REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023.

³⁰ REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023.

³¹ UNICEF. (2017). Genre et pauvreté au Burkina Faso

³² INSEE. (2009). L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans – Gérard Bouvier

plus citées d'entre elles étant la vue et le déplacement (PND : 7% ; PDI : 6%)³³. Il convient toutefois de préciser que l'âge est susceptible d'être corrélé aux limitations fonctionnelles de l'individu.

Pourcentage de ménages dont au moins un membre fait face à des limitations fonctionnelles, par type limitation

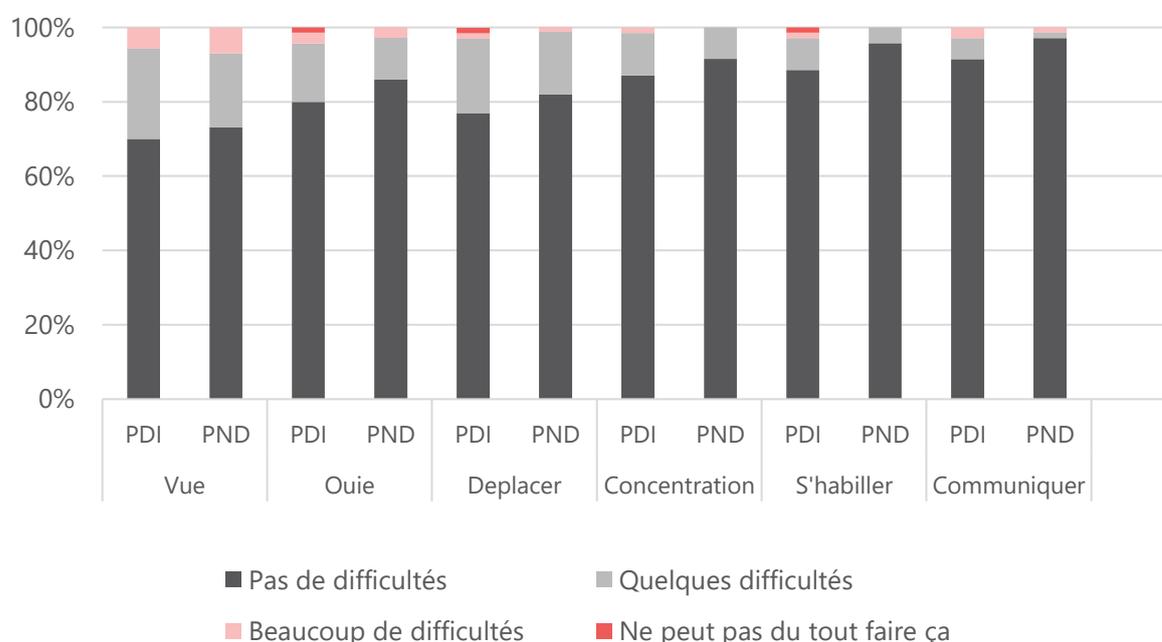


Figure 1 : Pourcentage de ménages dont au moins un membre fait face à des limitations fonctionnelles, par type de limitation

Accès à une assistance humanitaire

A l'exception de deux ménages PND, seuls les ménages PDI enquêtés rapportaient avoir reçu de l'aide au cours des six derniers mois (43%) précédant la collecte de données de la part d'ONG locales, internationales, ou du gouvernement. Cette aide était essentiellement un appui aux moyens de subsistance (en argent ou en travail). D'après un-e IC consulté-e à Ouargaye, l'aide alimentaire reçue à Ouargaye concernait également des élans de solidarité des ressortissant-es de la commune.

Type d'abris occupés

Si 88% des ménages PND indiquaient vivre dans des bâtiments en dur, ce n'était le cas que pour deux-tiers des ménages PDI (66%). Les abris de fortune constituaient le second type d'abri le plus fréquent (PND : 8% ; PDI : 8%), tandis que 3% des ménages PND et 8% des ménages PDI déclaraient être sans abri. Le manque d'abris était signalé dans les quatre groupes de discussion comme une vulnérabilité majeure des ménages PDI.

Quant à la nature d'occupation de l'abri, la grande majorité des ménages PND était soit propriétaires (89%), soit locataires (7%), les autres ménages étant hébergés (4%). En outre, il convient de noter qu'une part importante de ménages PND déclarait héberger des PDI (43%) au moment de l'enquête.

³³ Le membre du ménage enquêté devait préciser dans quelle mesure un ou des membres du ménage rencontraient des difficultés pour voir, entendre, marcher, se concentrer, se laver ou s'habiller et communiquer conformément aux questions du Washington group.

Dans plusieurs groupes de discussion, il a été mentionné que de nombreux ménages PDI avaient des proches, habitant à Ouargaye, expliquant en partie le fort taux d'hébergement, en particulier pour les ménages récemment arrivés dans la ville. Ainsi, la répartition des ménages PDI par nature d'occupation de l'abri était très différente de celle des PND. En majeure partie locataires (58%), les ménages PDI indiquaient également être hébergés (18%) ou propriétaires de leur logement (11%).

Un-e IC de la commune précisait que des ménages PDI s'étaient installés dans les zones non loties en périphérie de la ville, où les besoins en termes d'infrastructures sont très importants. Plusieurs membres des groupes de discussion indiquaient en parallèle que les terres se faisaient rares, que ce soit pour un abri ou pour cultiver. Le travail d'analyse de l'évolution du bâti réalisé par REACH dans le centre urbain de Ouargaye mettait en avant une extension de l'urbanisation entre 2017 et 2023 en périphérie de la ville³⁴. Un membre de groupe de discussion précisait toutefois que plusieurs maisons en centre-ville étaient inoccupées, mais que le loyer était cependant trop élevé. La question de mise en valeur des parcelles dans le centre urbain apparaissait également comme une difficulté rencontrée par les acteurs dans le plan communal de développement³⁵.

Au sein des ménages PND et PDI ayant un statut de propriétaire, une grande partie disposait de document pour le prouver (PND : 72% ; PDI : 5/7). Par ailleurs, près de sept ménages PDI sur dix (69%) estimaient ne pas avoir de conditions de logement satisfaisantes, contre 41% des ménages PND. Du fait du manque de place dans les abris, les répondant-es d'un groupe de discussion rapportaient que certains membres des ménages PDI se voyaient contraints de dormir dehors la nuit. Enfin, les coûts de location élevés étaient rapportés dans les quatre groupes de discussion.

³⁴ REACH. (2023). Ouargaye - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2017 et 2023

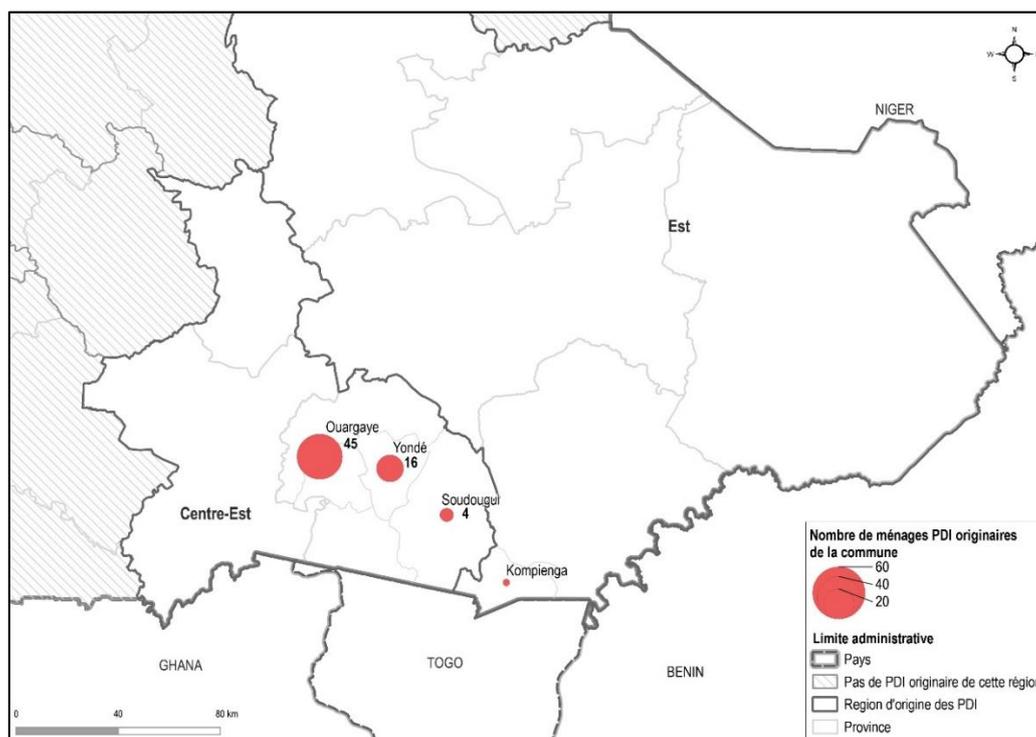
³⁵ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Dynamiques de déplacement

La quasi-totalité des ménages PDI enquêtés (95%) a rapporté s'être installée dans la commune à partir de novembre 2022, dont la moitié au cours du premier trimestre de 2023. Tous les ménages, excepté un, étaient originaires de la province du Koulpélogo, les communes d'origine principales étant Ouargaye même (68%), Yondé (25%) et Soudougou (6%). Ces deux dernières sont situées à l'Est de la commune.

Les déplacements des ménages PDI vers Ouargaye ont été très majoritairement motivés par les violences dans leur localité d'origine (98%), ou par des déplacements préventifs, face à une peur ou une menace (82%)³⁶. A l'inverse, il convient de noter que l'évaluation n'a pas collecté d'informations sur les ménages ayant quitté la commune de Ouargaye. Toutefois, un-e IC précisait que de nombreuses personnes souhaitaient quitter Ouargaye pour Tenkodogo, mais en l'absence de véhicules à leur disposition, elles ne pouvaient effectuer le déplacement.

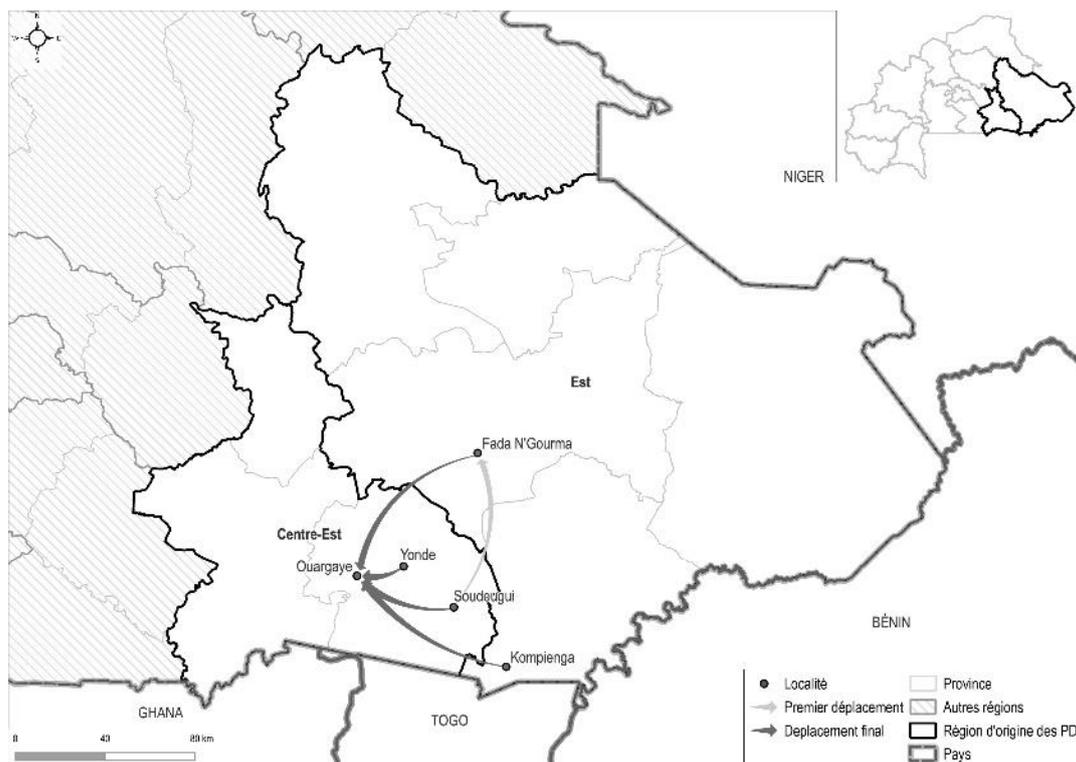
Les ménages PDI enquêtés étaient très majoritairement (86%) issus du milieu rural. Il est possible que le passage du milieu rural au milieu urbain nécessite un certain temps d'adaptation pour les membres du ménage, en particulier pour ceux n'ayant pas d'attache familiale ou amicale dans la ville.



Carte 6 : Communes d'origine des PDI

En outre, Ouargaye n'est pas systématiquement la première destination d'arrivée des ménages, puisque 18% (12/65) d'entre eux indiquaient s'être déplacés au moins une fois avant d'avoir pris la décision de s'installer à Ouargaye. Les violences dans la localité de départ (12/12) demeuraient la principale raison du départ de la première localité d'accueil. Parmi les ménages s'étant déplacés à plusieurs reprises, 8/12 étaient originaires de Ouargaye même, laissant suggérer plusieurs déplacements depuis les villages administratifs de la commune pour ces ménages.

³⁶ Les répondants avaient le choix de sélectionner plusieurs modalités de réponse à cette question.



Carte 7 : Trajectoires multiples de déplacements

Le choix de Ouargaye comme localité d'accueil faisait écho à la première motivation de départ des ménages, soit les violences dans la localité d'origine. Ainsi, le niveau de sécurité perçue dans la commune de Ouargaye (95%) était mentionné comme la principale raison de l'installation dans la commune. Rejoindre d'autres membres de la famille était aussi rapporté comme facteur d'installation par 17% des ménages. Environ deux ménages PDI sur trois (68%) rapportaient envisager de retourner dans leur localité, alors que ce pourcentage s'élevait à 43% pour les ménages PDI de la province du Koulpélogo consultés en 2023 dans le cadre de la collecte annuelle de l'évaluation multisectorielle des besoins³⁷. Il est possible que plusieurs facteurs dont le temps passé à Ouargaye, et l'évolution perçue de la situation sécuritaire rentrent en compte dans la prise de décision du ménage, même si les données ménages ne mettent pas en évidence cette relation. Le souhait de retourner dans leur localité était principalement lié au sentiment qu'il n'y a plus de danger dans la localité d'origine (66%). A noter que les conditions de vie dans la ville de Ouargaye constituaient un motif de retour pour 39% des ménages PDI souhaitant retourner dans leur localité d'origine. Ceci pourrait être un indicateur de la difficile intégration économique de certaines PDI dans la commune alors même que les opportunités manquent pour les populations non déplacées, comme l'ont indiqué des membres des groupes de discussion, plusieurs IC et les données de l'enquête ménages. A noter que l'intégration économique inclut non seulement le taux d'activité, mais également d'autres facteurs comme le niveau de rémunération.

Pour les ménages prévoyant de s'installer à Ouargaye de manière permanente (14%), la possibilité de mener une AGR et l'accès aux services de base constituaient les raisons principales du souhait de s'installer.

³⁷ REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

Aperçu de la situation sectorielle de la commune

La suite du rapport présente un état des lieux de la situation pour chaque secteur³⁸ de la commune de Ouargaye ainsi que les principales vulnérabilités sous-jacentes.

Economie et moyens de subsistance

Accès aux opportunités économiques

Selon plusieurs IC et membres de groupes de discussion, le niveau d'activité économique avait chuté au cours des derniers mois. Selon les données de l'enquête ménages, seuls 42% des ménages PND et 22% des ménages PDI rapportaient qu'au moins un membre de leur ménage pratiquait une AGR. L'arrivée relativement récente des ménages PDI pourrait contribuer à expliquer cette disparité.

L'activité économique de la ville est portée par le secteur primaire, axe majeur du plan communal de développement de Ouargaye, ainsi que le commerce³⁹. Cette tendance se retrouvait dans les principales activités génératrices de revenus (AGR) pratiquées par les populations. Le commerce ((Féminins (F) : 65% ; Masculins (M) : 38%), l'agriculture pour la vente (F : 23% ; M : 19%) et l'élevage (F : 10% ; M : 16%) étaient mentionnés comme étant les principales activités économiques des membres féminins et masculins des ménages PND⁴⁰. En comparaison, les ménages PDI dont un membre pratique une AGR mentionnaient le commerce (F : 8/14 ; M : 5/14) et l'agriculture pour la vente (F : 3/14 ; M : 3/14) comme les deux principaux secteurs d'activités des ménages, aucun ménage ne rapportant pratiquer l'élevage. Un seul ménage PDI rapportait effectuer des mouvements pendulaires pour pratiquer une activité économique⁴¹.

Il existait ainsi des différences notables entre les principaux secteurs d'activité économique des femmes et des hommes, avec une prévalence des femmes dans la pratique du commerce. En outre, des inégalités quant à la charge de travail entre les genres étaient mentionnées dans le Plan Communal de Développement (PCD), les femmes ayant notamment la charge de tous les aspects du travail domestique, en même temps qu'elles restaient exclues des centres de décision⁴². Le PCD précisait également que leur « fonction de reproduction est souvent vue comme [leur] raison d'être au sein de la société »⁴³, influençant négativement leur intégration économique.

Les principales difficultés rapportées par les ménages pour accéder à une opportunité d'emploi étaient similaires entre les groupes de population. Ainsi, le manque d'opportunités d'emploi, qui semblait à la fois être un problème structurel et conjoncturel lié à l'insécurité, était rapporté par 82% des ménages PND, et par 91% des ménages PDI. Des membres des groupes de discussion soulignaient une forte diminution des opportunités économiques avec notamment des ruptures d'approvisionnement en marchandises et des restrictions de mouvements autour de la ville pour cultiver les terres, du fait de la dégradation de la situation sécuritaire dans la commune.

La perte d'emploi était quant à elle mentionnée par 24% des ménages PND, contre 32% pour les PDI, le manque de qualifications étant la troisième difficulté la plus citée (PND : 32% ; PDI 23%). A noter

³⁸ Les secteurs de l'eau et assainissement, la santé, l'éducation, l'état civil, l'économie, l'environnement, la protection et la cohésion sociale et l'accès à l'information

³⁹ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023 p.87

⁴⁰ % calculés sur la base du nombre de ménages ayant accès à une AGR

⁴¹ Définition de mobilité pendulaire : La *mobilité pendulaire* désigne les navettes quotidiennes domicile-travail. Source : [Géo confluences ENS Lyon](#)

⁴² Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.31

⁴³ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.31

que pour 40% des ménages PDI, l'instabilité induite par le déplacement du ménage constituait une difficulté pour accéder aux opportunités économiques.

Agriculture et élevage

Si le commerce reste le premier secteur pourvoyeur d'emplois dans le centre urbain, l'agriculture et l'élevage jouent un rôle prépondérant dans les sources de subsistance des populations de Ouargaye. Le niveau de production agricole, régulièrement excédentaire, permet d'alimenter une partie de la région du Centre-Est, la province du Koulpélogo étant considérée comme le grenier de la région⁴⁴. Agriculture essentiellement extensive et dominée par les cultures pluviales⁴⁵, les cultures céréalières (maïs, riz bas-fonds, sorgho, mil), la culture de rente (coton, sésame, arachide), la culture maraichère et autres cultures agricoles (dont le niébé, l'oignon et la tomate) figuraient parmi les principales productions⁴⁶. A noter que les dernières données disponibles dans le PCD sont celles de la campagne 2017-2018.

La commune compte un cheptel en constante augmentation entre 2014 et 2018, l'élevage étant pratiqué par une part importante de la population, principalement de manière sédentaire semi-intensive ou intensive, la transhumance étant essentiellement associée aux effectifs bovins⁴⁷. Le marché à bétail de la commune se situe dans la ville de Ouargaye, et selon le PCD, la filière était confrontée à des problèmes liés notamment à la vaccination et au manque d'espace de pâturage et de circuits organisés de commercialisation des bêtes⁴⁸. La situation sécuritaire avait influencé négativement la pratique de l'élevage, les terres étant moins accessibles selon des IC. Le vol du bétail étant un risque dans la zone, d'après un-e IC.

Accès à la terre

Avec l'extension du bâti en périphérie de la ville⁴⁹, et la dégradation de la situation sécuritaire, la question de l'accès à la terre constituait un enjeu majeur selon les participant-es aux enquêtes. Des conflits d'usage entre habitation et production agricole ou pastorale pourraient se multiplier. Un groupe de discussion mentionnait à ce propos l'installation de personnes dans les espaces libres habituellement réservés à l'agriculture, réduisant de fait la superficie des terres disponibles, alors que l'insécurité limitait les ménages dans leurs mouvements et donc leurs pratiques agricoles.

Ce manque de terres était par ailleurs susceptible de constituer un problème d'intégration économique pour des PDI, en majorité issu du milieu rural.

Ainsi, l'accès à la terre constituait un enjeu majeur pour une part importante des populations (PND : 67% ; PDI : 74%). Cela était dû à la raréfaction des terres disponibles (PND : 84% ; PDI : 94%), mais aussi au manque de moyens financiers pour pouvoir en acquérir ou en louer (PND : 53% ; PDI : 67%). Les difficultés rencontrées pour accéder à des terres pour l'activité économique étaient similaires entre les groupes de population.

⁴⁴ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.54

⁴⁵ L'agriculture extensive est une agriculture qui consomme moins de facteurs de production par unité de surface. Elle tend à exploiter un milieu sans le détériorer et de ce fait s'apparente à une agriculture « soutenable » ou « durable », c'est-à-dire qu'elle permet le maintien des caractéristiques du milieu, voire les améliore du point de vue environnemental. Source : [Ministère français de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

⁴⁶ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, pp.53-54

⁴⁷ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.56

⁴⁸ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.59

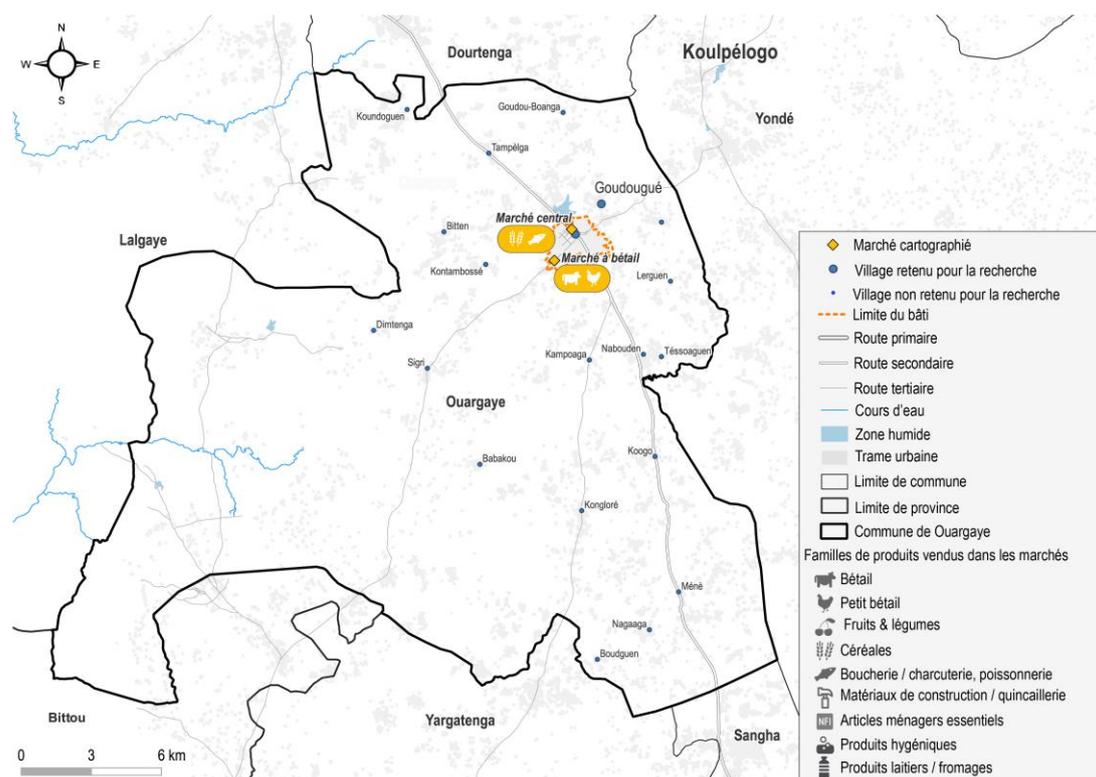
⁴⁹ REACH. (2023). Ouargaye - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2017 et 2023

Marché et sécurité alimentaire

A Ouargaye, le marché constitue une source importante d'approvisionnement en nourriture pour les ménages. Au total, deux marchés, tous couverts, ont été cartographiés dans la zone d'étude dont 1) le marché à bétail (secteur 3), 2) le marché central de Ouargaye (secteur1).

Le marché à bétail et le marché central étaient ouverts, selon les IC, deux jours par semaine. Le marché central de Ouargaye avait besoin de travaux importants selon ces mêmes IC.

Carte 8 : Marchés cartographiés dans la zone d'étude



Aussi bien le marché central de Ouargaye que le marché à bétail étaient assez fréquentés. Ils attireraient plus de mille client-es par jour selon les IC consultés.

Quant à l'évolution du prix sur les marchés, des tendances se dégagèrent selon le type de produits vendus sur les marchés. Sur les trois mois précédant la collecte de données, les prix des denrées alimentaires du marché central avaient augmenté, alors que les prix du marché à bétail avaient diminué sur la même période, selon les IC des marchés. Cette hausse des prix pourrait faire écho à la détérioration de la situation sécuritaire. En effet, au moment de la collecte de données, Ouargaye était soumise à un blocus tenu par des acteurs armés qui empêchait l'approvisionnement de la ville à partir des routes principales. Face aux problèmes d'accès auxquels la commune faisait face, les IC des deux marchés rapportaient tout deux comme difficultés principales les problèmes d'approvisionnement au niveau des marchés expliquant l'indisponibilité de certains produits sur les étals (2/2) ainsi que le manque de clients (2/2).

Les besoins rapportés par les ménages PDI et PND en matière de sécurité alimentaire étaient élevés. En effet, 80% des ménages PND et 86% des ménages PDI rapportaient ne pas avoir accès à « suffisamment » (au sens du ménage) de nourriture pour nourrir tous les membres du ménage. Les principales raisons évoquées par ces ménages étaient liées à l'insécurité lors des déplacements pour les PDI en particulier (PND : 8% ; PDI : 80%) et, pour les PND, au manque de terres cultivables

disponibles (PND : 31% ; PDI : 5%). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que l'agriculture de subsistance constitue une importante source de nourriture pour les ménages, et que les terres pour pratiquer les activités agricoles sont de moins en moins disponibles du fait de l'insécurité. En effet, une grande partie des villages administratifs de la commune s'étaient vidés de leur population selon un-e IC consulté-e en octobre 2023, et l'accès aux terres productives était de fait restreint. La campagne agricole avait ainsi été fortement perturbée, et les cultures ont été menées principalement autour des concessions plutôt que dans les champs. Enfin, les motifs liés aux prix élevés sur les marchés (PND : 20% ; PDI : 4%) et au manque d'argent (PND : 15% ; PDI : 5%) étaient mentionnés par certains ménages.

Pour répondre à certains de leurs besoins, une partie des ménages déclaraient avoir recours à l'emprunt. Au moment de la collecte, 14% des ménages PND (11/76) et 18% des ménages PDI (12/65) avaient contracté un emprunt qui n'avait pas encore été remboursé. Cet argent était utilisé pour répondre aux besoins fondamentaux du ménage, en particulier pour payer la nourriture (PND : 7/11 ; PDI : 8/12), les frais médicaux (PND : 7/11 ; PDI : 8/12 également) ou encore les frais d'éducation (PND : 6/11% ; PDI : 2/12). En outre, la moitié des ménages PDI ayant contracté un emprunt l'utilisaient pour payer leur loyer (6 ménages sur 12). Bien que cet aspect n'ait pas été davantage exploré dans cette évaluation, les situations de surendettement risquent de plonger certains ménages dans le piège de la pauvreté⁵⁰.

Eau et assainissement

Ressource vitale pour les habitant-es de la commune, l'accès à l'eau était identifié par les ménages non-déplacés (38%) et déplacés (24%) comme la troisième principale vulnérabilité de la commune de Ouargaye, après l'insécurité et la sécurité alimentaire.

Les principales sources d'eau de boisson utilisées par les ménages étaient les forages (PND : 79% ; PDI : 78%), suivis des bornes fontaines (PND : 17% ; PDI : 22%), qui constituent la majorité des sources d'eau disponibles en ville. Par ailleurs, la Direction Régionale de l'Eau et Assainissement (DREA) répertoriait 75 forages dans les cinq secteurs de Ouargaye, dont 73 fonctionnels⁵¹. Dans certaines zones géographiques les populations étaient impactées par le manque de structures, un-e IC rapportant un manque de forages fonctionnels dans la ville alors que la demande serait forte.

Ainsi, la majorité des ménages, PND comme PDI, indiquaient ne pas avoir accès à suffisamment d'eau pour combler leurs besoins quotidiens (PND : 75% ; PDI : 91%). En effet, à la suite d'attaques sur le réseau électrique, la fourniture de plusieurs communes de la province en eau était devenue plus difficile⁵². Les ménages, déplacés comme non-déplacés, identifiaient le temps d'attente au point d'eau comme première barrière d'accès à cette ressource, suivi du prix de l'eau. Le temps nécessaire pour aller, collecter et revenir du point d'eau était supérieur à 30 minutes pour 89% des ménages PND et 97% des ménages PDI, et excédait deux heures pour 45% des ménages PND et 68% des ménages PDI. La distance au point d'eau était ainsi citée comme barrière à l'accès par 34% des ménages PND (PDI : 35%). Par ailleurs, l'usage des points d'eau publics était rapporté comme payant par la grande majorité des ménages. Certaines initiatives communautaires ou communales demandaient des contributions aux ménages pour assurer la maintenance des infrastructures. Ainsi, le prix moyen pour

⁵⁰ Le piège de la pauvreté désigne une boucle de rétroaction des phénomènes conduisant une population à rester pauvre. Lorsque plusieurs indicateurs économiques et sociaux sont défavorables à cette population, une politique sectorielle ne peut suffire à résoudre la pauvreté. Source : [Géo confluences ENS Lyon](#)

⁵¹ Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est. (2023). Données sur les points d'eau partagées en mai 2023

⁵² District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

remplir un bidon de 20 litres était estimé à 15 Francs CFA (XOF) par les ménages. L'insuffisance du débit d'eau était citée comme quatrième barrière d'accès à cette ressource (PND : 24% ; PDI : 15%).

Les effets du changement climatique couplés à une hausse de la demande des ménages en eau et le manque d'infrastructures fonctionnelles évoqué plus haut pourraient expliquer la raréfaction de cette ressource. Des besoins en eau étaient ainsi rapportés dans trois des quatre GD, et l'arrivée de PDI dans la commune aurait, selon les répondant-es d'un GD, augmenté la demande en eau.

L'eau est une ressource essentielle pour certaines activités économiques dans la commune. A titre d'exemple, les activités d'agriculture irriguée et d'élevage, qui sont importantes pour la commune, sont approvisionnées en eau à partir du barrage de Ouargaye⁵³, plusieurs membres de GD rapportant l'utilisation de l'eau du barrage pour la production maraîchère notamment. Le barrage de Ouargaye, construit en 1966 au nord de la ville, en cours de réhabilitation⁵⁴, était rapporté par plusieurs IC comme étant en mauvais état, et à risque d'ensablement. Plusieurs bas-fonds existent également sur le territoire communal, le PCD précisant que des réhabilitations seraient nécessaires. Enfin, la pluviométrie, plutôt bonne à Ouargaye, connaissait néanmoins des variations interannuelles importantes, variations qui seraient accentuées par le dérèglement climatique⁵⁵.

En matière d'assainissement, il est ressorti des données ménages primaires collectées dans le cadre de cette étude que l'accès aux latrines était plutôt inégal. En effet, 58% des ménages PND et 38% des ménages PDI rapportaient y avoir accès, la quasi-totalité de ceux ayant accès les utilisant effectivement (PND : 98% ; PDI : 96%). Il n'existait pas de tendance claire dans les données collectées entre le niveau d'accès aux infrastructures et la date d'arrivée des PDI dans la commune. Si la grande majorité des ménages PND avaient accès à des latrines privées ou privées partagées (98%), le type de latrines utilisées par les ménages PDI était plus varié, 72% ayant accès à des latrines privées ou privées partagées, et 22% des latrines publiques.

Le PCD relevait un faible taux de latrines au sein des concessions, compensé partiellement par les nombreuses latrines dites 'institutionnelles', dans les structures communautaires, notamment les mosquées, écoles et marchés. Parmi les ménages n'utilisant pas de latrines fonctionnelles, un quart environ mentionnait la non-fonctionnalité des latrines disponibles, tandis que l'absence pure et simple de latrine ou le manque de moyens pour en construire (PND : 45% ; PDI : 22%) ainsi que la distance à la latrine fonctionnelle la plus proche ressortaient comme principaux enjeux (PND : 15% ; PDI : 29%).

Par ailleurs, environ la moitié des ménages ayant accès à des latrines rapportait ne pas être satisfaite des latrines utilisées (PND : 51% ; PDI : 50%). Les activités identifiées pour améliorer l'accès aux latrines étaient similaires entre les groupes de population. Elles renvoyaient à la construction de davantage de latrines (PND : 62% ; PDI : 54%) et la séparation entre femmes et hommes (PND : 25% ; PDI : 18%).

Enfin, le faible accès aux structures d'assainissement pourrait révéler des problèmes d'hygiène, en particulier pour les ménages situés à une distance trop importante des premières latrines fonctionnelles. La défécation à l'air libre, liée à l'absence de latrines disponibles, fait en effet courir d'importants risques sanitaires de transmission de maladies hydriques notamment⁵⁶.

⁵³ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.20

⁵⁴ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.20

⁵⁵ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.76

⁵⁶ Organisation Mondiale de la Santé (2023). Principaux repères sur l'assainissement

Environnement

Outre les questions d'assainissement, la commune de Ouargaye est confrontée à des problèmes environnementaux de différentes natures. Si les aléas climatiques ne semblaient pas avoir affecté de nombreux ménages au cours des 12 mois précédant l'enquête (aucun aléa rapporté par 91% des ménages PND et 98% PDI), il existe néanmoins des problématiques liées à la protection des sols, des ressources forestières et à la gestion des déchets dans la commune.

En effet, le PCD indique que les sols de la commune sont particulièrement dégradés, en raison d'une surexploitation des terres ainsi que de l'érosion naturelle des sols par l'eau de pluie⁵⁷. En parallèle, il apparaissait dans les entretiens IC et GD que les ressources forestières étaient importantes pour l'économie locale, notamment pour la collecte du bois de chauffe et la cueillette. Ainsi, l'insécurité croissante autour de Ouargaye semblait limiter l'accès des populations à ces ressources naturelles essentielles pour l'économie, qui étaient en outre à risque de déforestation avant la crise, selon des participant-es d'un GD et le PCD⁵⁸. Cette déforestation, altérant les équilibres de la faune et de la flore, était par ailleurs favorisée par l'expansion conjuguée des zones urbaines et des exploitations agricoles.

De manière plus globale, la pollution de l'air, des sols et de l'eau constituent un enjeu majeur pour la commune. Outre les pesticides, parfois non homologués et dangereux pour la santé⁵⁹, utilisés dans l'agriculture et qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau, la ville de Ouargaye ne disposait pas de solution communale de traitement des déchets solides, et notamment du plastique, malgré l'existence de plusieurs associations de collecte des déchets plastiques. Depuis plusieurs mois toutefois, des infrastructures construites avec le soutien financier d'Enabel sont en cours d'opérationnalisation au niveau de la commune.

L'immense majorité des ménages rapportaient brûler les déchets (PND : 62% ; PDI : 54%), ou s'en débarrasser dans la nature, sans site dédié (PND : 17% ; PDI : 37%). Une minorité enfin rapportait les enterrer (PND : 14% ; PDI : 2%). La combustion des déchets, et spécifiquement du plastique constitue un risque sanitaire avec le développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires et une menace pour la biodiversité⁶⁰. Elle contribue également au dérèglement du climat et à la pollution atmosphérique⁶¹, tandis que l'enfouissement ou l'abandon des déchets à l'air libre accélère la dégradation des sols et altère la qualité des eaux de surface et souterraines.

En matière de politique environnementale, les services régionaux de l'environnement dispensaient plusieurs formations et actions de sensibilisation à destination des populations, notamment autour du reboisement et de la reforestation et menaient en parallèle des actions de contrôle environnementaux des entreprises selon un-e IC. Les activités se restreignaient à des actions de sensibilisation et à des formations car, selon cet IC, elles sont tributaires des ressources limitées dont disposent les services déconcentrés, et de la situation sécuritaire dégradée à Ouargaye.

⁵⁷ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, pp.20-21

⁵⁸ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, p.77

⁵⁹ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023, matrice FFOM

⁶⁰ ONU. (2019). [Les interdictions relatives aux sacs en plastique peuvent contribuer à réduire les émanations toxiques](#)

⁶¹ ONU. (2019). [Les interdictions relatives aux sacs en plastique peuvent contribuer à réduire les émanations toxiques](#)

Etat civil

En l'absence de documents d'identité officiels, les personnes peuvent se voir priver de l'accès à des services ou droits fondamentaux, qu'ils soient d'ordre juridiques, économiques ou sociaux⁶². Sans document légal, les individus ne peuvent par exemple pas occuper un emploi dans le secteur formel ou inscrire leur(s) enfant(s) à l'école. Légalement, le délai pour enregistrer un nouveau-né au service de l'état civil de la mairie est de deux mois à compter du jour de la naissance de l'enfant⁶³. Quand une naissance n'est pas déclarée dans le délai prévu par la loi, elle ne pourra être enregistrée à l'état civil qu'après un jugement rendu par le tribunal civil⁶⁴.

Au sein de 80% des ménages PND, tous les membres du ménage déclaraient posséder des documents d'identité. Toutefois ce pourcentage tombait à 48% pour les ménages PDI enquêtés. Accéder à des documents d'identité était considéré comme difficile pour 46% des ménages PND et 65% des ménages PDI. Parmi les explications avancées, les ménages faisaient davantage état du temps (PND : 94% ; PDI : 98%) et du coût nécessaire (PND 43% ; PDI : 26%) pour la production de ces documents. De plus, les procédures associées ne semblaient pas être comprises par tous les ménages, 17% des ménages PND et 26% des ménages PDI considérant la confusion de la procédure comme une barrière à leur accès aux documents d'état civil.

Dans le cas des déplacements contraints et forcés, il arrive que les personnes fuient sans prendre leurs effets personnels dont leurs documents d'identité. Or, les actes de naissance et les jugements rendus par le tribunal civil ne peuvent être établis que dans le lieu de naissance de l'individu⁶⁵. Bien que la majorité des ménages dont au moins un membre ne possède aucun document d'identité expliquaient n'avoir été confrontés à aucun problème (PND : 89% ; PDI : 68%), les difficultés pour inscrire les enfants à l'école (PND : 7% ; PDI : 20%), les contrôles de police (PND : 7% ; PDI : 11%) ou de déplacements hors de la commune (PND : 5% ; PDI : 20%) ou pour travailler (PND : 5% ; PDI : 14%) restaient des enjeux importants pour de nombreux ménages. A titre d'exemple, un-e IC rapportait que l'absence d'extrait de naissance posait un problème pour la constitution des dossiers de candidature au Certificat d'Études Primaires (CEP), examen nécessaire pour valider l'entrée des élèves en classe de 6^{ème}. De plus, il n'est pas possible d'ouvrir un compte bancaire dans une entreprise de microfinance, une banque ou encore ouvrir un compte orange money en l'absence de carte d'identité. Avoir une carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) est aussi une condition nécessaire à l'achat d'une carte SIM auprès d'un opérateur téléphonique.

⁶² UNHCR. (2022). Burkina Faso : Personnes à risques d'apatridie - Fiche d'information sur le pays – 31 Décembre 2022 <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/unhcr-burkina-faso-personnes-risques-dapatridie-fiche-dinformation-sur-le-pays-31-decembre-2022>

⁶³ Code de la famille. Article 106. Chapitre 4 – règles particulières aux divers actes de l'état civil. Section 1. Des actes de naissance

⁶⁴ Code de la famille. Article 106. Chapitre 4 – règles particulières aux divers actes de l'état civil. Section 1. Des actes de naissance

⁶⁵ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Santé

Au cours de l'évaluation, trois structures sanitaires ont été identifiées et cartographiées au sein de la zone d'étude en milieu urbain, à savoir un centre de santé et de promotion sociale (CSPS), un centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) et un poste de santé avancé. Les structures du secteur public sont administrées par le district sanitaire de Ouargaye. Celui-ci regroupe les huit communes de la province du Koulpélogo. En raison de l'insécurité, vingt formations sanitaires avaient fermé en mai 2023 dans le district sanitaire, comprenant la commune de Ouargaye⁶⁶. En outre, plusieurs agents de santé avaient été la cible de violences physiques, psychologiques et d'enlèvements dans le district sanitaire depuis 2019⁶⁷. Le personnel soignant des structures fermées avait été réaffecté au sein des structures fonctionnelles du district sanitaire⁶⁸. Certains biens et équipements médicaux avaient été emportés à la suite d'incursions armées⁶⁹.

Au niveau du secteur public, l'offre de soins de base est essentiellement dispensée par le CSPS. Les patient-es consultent, dans un premier temps, au niveau du CSPS, qui propose un « paquet minimum d'activités » standard, composé de « soins curatifs, préventifs, réadaptatifs et promotionnels »⁷⁰. En cas d'absence de prise en charge, les patient-es sont référés en fonction du type de pathologie et des services disponibles dans les structures publiques selon l'ordre pyramidal établi suivant : 1) CMA, 2) centre hospitalier régional (CHR), 3) centre hospitalier universitaire (CHU) ou 4) auprès d'une autre structure de santé au niveau de la capitale⁷¹. Ces informations sont confirmées dans les enquêtes d'infrastructures. Selon les IC de ces structures, les patient-es du CSPS et poste de santé avancé étaient plutôt référés auprès du CMA de Ouargaye, alors les patient-es visitant ce dernier étaient référés au CHR de Tenkodogo.

En application de la politique de gratuité des soins, un certain nombre de soins sont pris en charge pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans dans les structures publiques⁷². Pour un même service, le prix des soins n'est pas uniforme entre toutes les structures, y compris entre établissements publics⁷³. Le prix d'une consultation générale avec un médecin ou infirmier dans le CSPS cartographié était de 250 XOF contre 1 000 XOF au sein du CMA selon les IC des structures de santé cartographiées. Le CSPS est rapporté comme étant fréquenté par moins de 100 personnes par jour, contre plus de 250 au CMA. Sur les douze mois précédant la collecte de données de mai 2023, la fréquentation du CSPS était en hausse tandis que la fréquentation du CMA et du poste de santé avancé était en forte baisse selon les IC consultés. La fréquentation du CSPS selon le secteur d'habitation est également rapportée dans la carte ci-dessous. Parmi les services dispensés au sein

⁶⁶ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁶⁷ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁶⁸ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁶⁹ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁷⁰ Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

⁷¹ Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

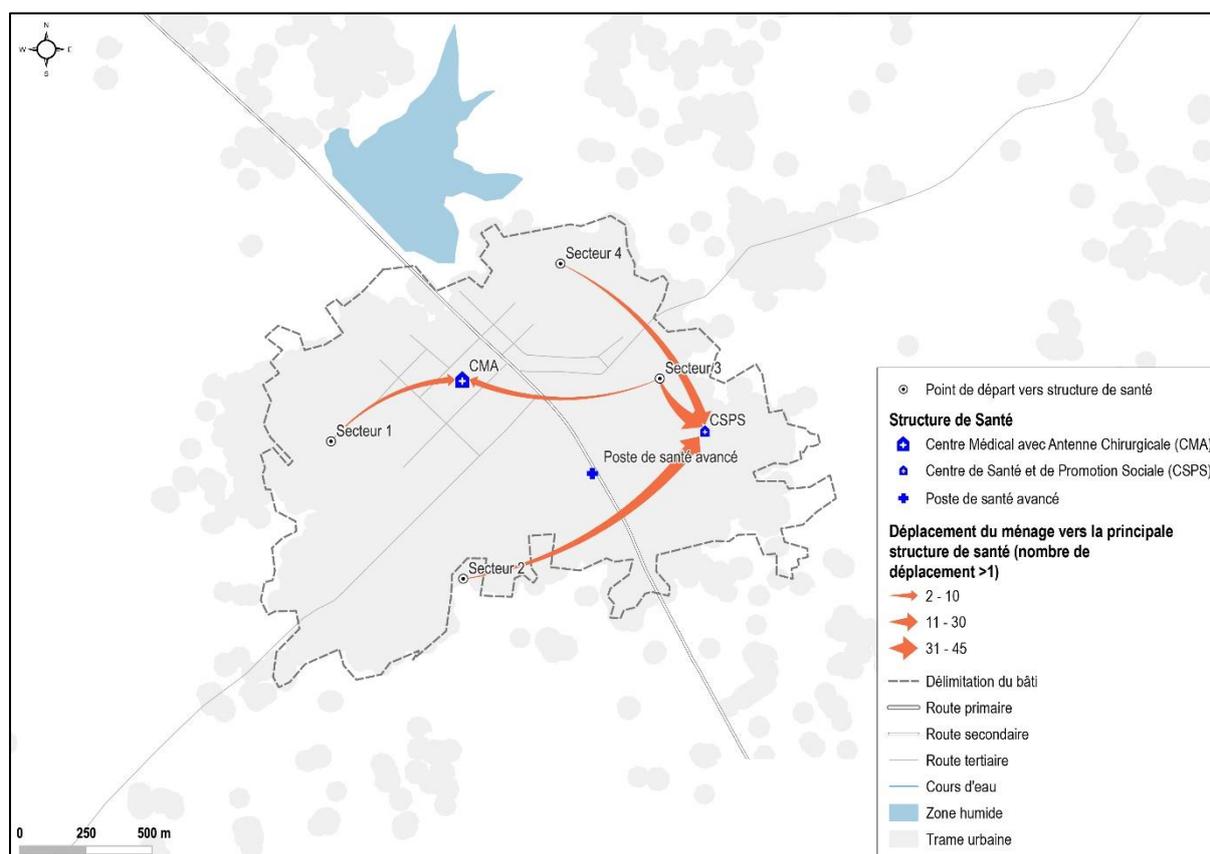
⁷² PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts <https://www.pagof.fr/wp-content/uploads/2021/05/guidecspc-cma-20mai21.pdf>

⁷³ PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts <https://www.pagof.fr/wp-content/uploads/2021/05/guidecspc-cma-20mai21.pdf>

des structures, seul-e l'IC du CMA confirmait la prise en charge des soins (y compris psychosociaux) des survivant-es de violences sexuelles et basées sur le genre.

Concernant l'accès aux soins, la quasi-totalité des ménages consultés privilégiaient le CSPS (PND : 91% ; PDI : 95%), structure la moins chère selon les IC, et à même de réorienter les patient-es vers le CMA au besoin. Le poste de santé avancé ne semblait pas être une structure fréquentée en priorité par les ménages, aucun ne le déclarant comme infrastructure de santé principalement fréquentée.

Carte 9 : Fréquentation des structures de santé⁷⁴



Pour ce qui est de la demande de soins, la principale barrière rapportée pour accéder à des services de santé était le temps d'attente (PND : 38% ; PDI : 46%) suivi par les barrières financières, notamment le manque de moyens financiers (PND : 16% ; PDI : 22%) et le coût des médicaments (PND : 20% ; PDI : 9%). Le manque des médicaments rapporté dans deux des quatre GD pourrait également constituer une barrière. Ceci pourrait être dû à la situation de blocus à laquelle était soumise la commune de Ouargaye rendant l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments difficile⁷⁵. La question de l'accès aux soins semblait ainsi être un enjeu pour la plupart des ménages, avec 11% des ménages PND (PDI : 18%) ne déclarant aucune barrière à l'accès.

Sur le plan de l'offre de soins, les difficultés rencontrées par le personnel soignant étaient le nombre de patients trop important (2/3 structures), le manque du personnel (2/3 structures) et l'irrégularité de

⁷⁴ Cette carte présente les flux de fréquentation des structures de santé de la commune de Ouargaye rapportés par les ménages déplacés et non-déplacés de la commune. Par souci de lisibilité, seul les flux rapportés (secteur – structure de santé) par au moins deux ménages sont représentés sur la carte ci-dessous. En l'absence de données précises sur les structures de santé fréquentées par certains ménages, tous les flux n'ont pas pu être représentés.

⁷⁵ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

l'approvisionnement en électricité (2/3 structures). En matière d'assainissement, bien que le CMA accueillait quotidiennement plus de 250 personnes, il disposait de seulement 2 latrines. Par ailleurs, aucun établissement de santé n'indiquait la présence d'un médecin diplômé d'état et les IC du CMA et du CSPS rapportaient tous deux un manque d'accès régulier à l'électricité. L'insuffisance de personnel était également rapportée dans un GD (1/4) et dans le PCD. En 2017, il y avait 7 médecins dans la ville, soit un 1 médecin pour 6,336 habitant-es⁷⁶. Ce manque de personnel soignant couplé au nombre élevé de PDI dans le centre urbain de Ouargaye avait considérablement altéré l'offre de soins⁷⁷. Le rapport de micro-urgence pour le district sanitaire de Ouargaye datant de mai 2023 rapportait la suspension de l'acheminement et du référencement des malades en ambulance depuis le mois de décembre 2022 par crainte de la saisie des véhicules et des engins explosifs improvisés (IED) posés sur la route⁷⁸. Les malades se voyaient donc contraints de se déplacer par leurs propres moyens jusqu'à la structure sanitaire⁷⁹.

Education

La commune de Ouargaye se divise en deux circonscriptions d'éducation de base (CEB)⁸⁰. Au cours de l'évaluation, 8 structures ont été identifiées et cartographiées au sein de la zone d'étude (7 écoles primaires, 1 école secondaire), toutes dans le centre urbain. Toutes les écoles cartographiées (8/8) sont des établissements publics. Bien qu'il n'y ait pas eu d'établissement enquêté non fonctionnel, la plupart des écoles étaient partiellement fonctionnelles (6/8) selon les IC. L'enquête n'a pas permis de savoir pourquoi ces établissements étaient seulement partiellement fonctionnels, même si le manque d'électricité dans la plupart des structures et l'état dégradé des infrastructures rapporté par les IC pourraient compter parmi les raisons.

⁷⁶ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

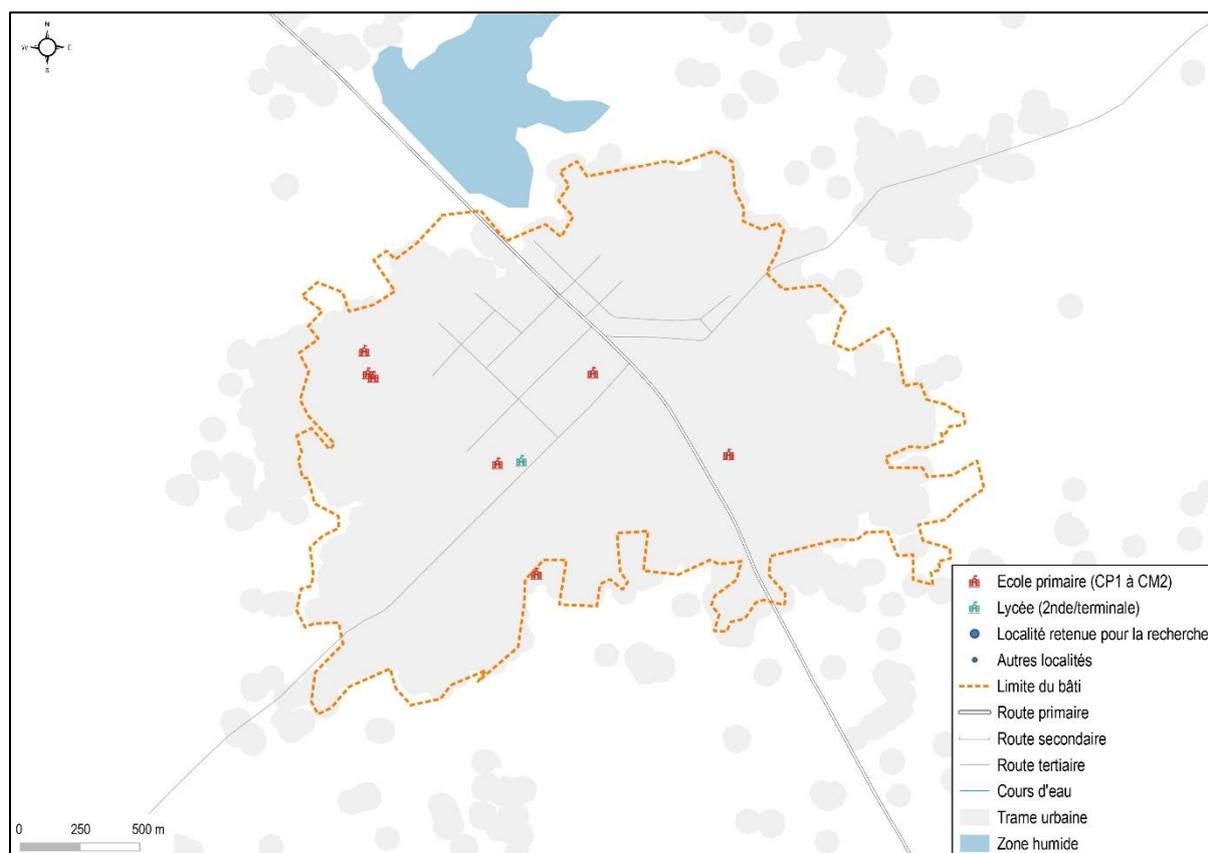
⁷⁷ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁷⁸ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁷⁹ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁸⁰ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Carte 10 : Ecoles cartographiées dans la zone d'étude



Concernant les cantines scolaires, elles jouent un rôle dans l'amélioration de l'éducation et la prise de décision des parents d'inscrire leur enfant à l'école⁸¹. La disponibilité des cantines scolaires au sein des écoles primaires a été confirmée par les IC dans toutes les écoles primaires cartographiées. En parallèle, selon le PCD, 37 des 43 écoles primaires disposent des cantines scolaires⁸².

Globalement, l'état des bâtiments rapporté par les IC semblait plutôt dégradé, 3 des 8 écoles ayant besoin de travaux importants, tandis que les 5 autres IC rapportaient des locaux partiellement détruits. De potentiels travaux au niveau des infrastructures pourraient inclure l'électrification des bâtiments, 5 des 8 IC rapportant le manque d'électricité comme une des principales difficultés rencontrées par le personnel enseignant.

De plus, l'eau et l'assainissement constituaient également un enjeu au sein des écoles. Bien que la plupart des écoles (7/8) disposaient d'au moins un forage, un-e IC issu-e de service déconcentré notait qu'il n'y avait aucun forage fonctionnel dans la ville. De plus, en 2019, le PCD de Ouargaye rapportait que le nombre de forage (29) restait insuffisant par rapport au nombre d'écoles dans la commune (43)⁸³. Au niveau de l'assainissement, certaines écoles enquêtées rapportaient une absence de latrines fonctionnelles (2/8).

⁸¹ <https://fr.wfp.org/cantines-scolaires>

⁸² Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

⁸³ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Le manque de matériel didactique figurait parmi les principales difficultés rencontrées par le personnel enseignant dans les écoles (7/8 écoles), suivi du manque d'électricité (5/8 écoles primaires) et de l'abandon scolaire (4/8).

L'abandon scolaire pourrait également contribuer à expliquer la baisse ou forte baisse des inscriptions d'élèves rapportée dans toutes les écoles primaires (7/7). En parallèle, l'école secondaire enquêtée a vu une forte hausse des inscriptions. Ceci pourrait être lié à la fermeture récente d'un établissement secondaire comme rapporté par un-e IC issu-e d'un service déconcentré. Un-e IC acteur humanitaire rapportait également la fermeture de 4 écoles dans la commune de Ouargaye. Si un-e seul-e IC a rapporté que son établissement dépassait sa capacité d'accueil (1/8), il a été rapporté dans deux GD une forte pression sur les infrastructures scolaires du fait du nombre d'élèves.

Au moment de la collecte de données, l'accès à une éducation primaire n'était pas le même entre groupes de population. Ainsi, les enfants des ménages PDI semblaient rencontrer davantage de barrières pour accéder à l'éducation que les ménages non-déplacés, comme le montrent les données des enquêtes ménages. Dans 19% des ménages PND, aucune fille du ménage ne fréquentait régulièrement une école primaire alors que ce pourcentage montait à 68% pour les ménages PDI⁸⁴. Ces taux de fréquentation scolaire étaient presque identiques pour les ménages ayant au moins un garçon en âge de fréquenter une école primaire.

En revanche, les inégalités d'accès à l'éducation entre les genres étaient de manière générale plus importantes au niveau du secondaire. Alors que dans 36% des ménages PND enquêtés, aucune fille du ménage ne fréquentait une école secondaire, ce pourcentage s'élève à 92% pour les ménages PDI. L'écart entre les groupes de populations était moins important pour les garçons, alors que les taux de scolarisation étaient plus élevés pour les ménages PND. Ainsi, aucun garçon du ménage ne fréquentait une école secondaire dans 56% des ménages PND, contre 77% des ménages PDI.

La principale raison invoquée pour expliquer la non-fréquentation scolaire régulière des filles du primaire ou secondaire renvoyait au montant des frais de scolarité, pour près de la moitié des ménages PDI (47%) contre 36% pour les ménages PND. Cela constituait également la première raison pour laquelle les garçons ne fréquentaient pas une école primaire ou secondaire. En effet, selon les IC enseignant-es ou directeur-s rices d'écoles, la scolarité était payante dans toutes les infrastructures cartographiées.

Sécurité et cohésion sociale

Au moment de la collecte de données, trois quarts des ménages PND (75%) indiquaient se sentir en sécurité dans leur lieu d'installation actuel. Ce sentiment de sécurité était plus souvent rapporté chez les ménages PDI (86%). Cet écart pourrait s'expliquer par une meilleure perception des conditions de sécurité à Ouargaye, relativement à la situation dans la localité d'origine des ménages PDI, que 86% d'entre eux expliquaient avoir quitté en raison de violences.

Toutefois, 63% des ménages PND et 78% des ménages PDI n'identifiaient aucun danger pour la sécurité de leur ménage. Il est possible que le champ et la portée du terme « danger » n'aient pas été interprétés de la même manière par les répondant-es. Les principales inquiétudes identifiées par les ménages PND étaient le harcèlement et l'intimidation par des groupes armés (16%), contre 2% pour

⁸⁴ Cette question est posée exclusivement aux ménages ayant au moins une fille en âge de fréquenter une école primaire, c'est-à-dire entre 5 et 11 ans.

les ménages PDI. Il semblerait également que l'insécurité sur les axes liée à la présence de groupes armés reste une préoccupation pour les ménages PND. Ainsi, parmi les ménages PND ayant subi des restrictions de mouvements au cours des 2 mois précédant l'enquête (16%), 7 sur 12 déclaraient que ces restrictions avaient été imposées par les groupes armés. De fait, les risques d'enlèvement par les groupes armés lorsque les personnes partent de la ville en déplacement était mentionné dans un GD, ces risques étant particulièrement élevés du fait de la situation de blocus de la ville de Ouargaye. Néanmoins, la présence des supplétifs civils de l'armée aurait contribué à diminuer la criminalité selon certains participants aux GD (2/4).

L'analyse réalisée par Enabel en 2021 mettait en évidence l'exposition des femmes et des filles du Centre-Est à des violences basées sur le genre (VBG)⁸⁵. Ce constat était également partagé par les participant-es aux GD (2/4), ainsi que par des IC travaillant dans la zone. L'un d'eux rapportait notamment la mise à contribution des femmes pour aller chercher de l'eau, ou encore retourner dans la localité de départ pour récupérer des affaires. Ces mouvements comporteraient des risques en termes de VBG, mais restent préférés par les ménages, les hommes étant ciblés par les groupes armés.

Dans les enquêtes ménages, la gestion des questions sécuritaires, des conflits et traitements inégaux était rapportée comme étant majoritairement menée par la police. En effet, 67% des ménages PND et 71% des ménages PDI indiquaient se tourner vers cette institution dans de tels cas. Plus minoritaire, l'action sociale (PND : 29% ; PDI : 48%), les leaders communautaires (PND : 41% ; PDI : 29%) et les chefs coutumiers (PND : 46% ; PDI : 37%) étaient des acteurs rapportés comme étant reconnus dans le traitement de tels problèmes. En revanche, un ménage PND mentionnait les groupes armés et les groupes d'autodéfense comme choix d'acteurs pour le traitement des questions sécuritaires.

Pour les questions de VBG, la police (PND : 68% ; PDI : 71%) et l'action sociale (PND : 66% ; PDI : 80%) étaient citées comme les deux principales institutions vers lesquelles le ménage se tournerait. Les chefs coutumiers et les leaders communautaires faisaient aussi partie, dans une moindre mesure, des interlocuteurs qui seraient mobilisés dans de telles situations. La dégradation de la situation sécuritaire et l'impossibilité pour les acteurs d'être sur place pourrait contribuer à l'augmentation des cas de VBG non suivis.

Les relations rapportées entre les membres du ménage et les autres communautés présentes dans la zone étudiée étaient qualifiées par la quasi-totalité des ménages enquêtés comme étant « bonnes » (PND : 99% ; PDI : 94%). Cela était aussi confirmé par les participant-es aux GD (4/4)⁸⁶. L'autre part des ménages PDI identifiait ces relations comme étant « neutres » (PND : 0% ; PDI : 6%). Une minorité des ménages PND relevait des tensions liées aux nouvelles arrivées dans la commune (3%), à l'accès des services (1%) et à l'accès aux terres (1%), toutefois sans conséquence majeure sur la cohésion sociale. Néanmoins, la cohésion sociale entre les groupes de population pouvait se détériorer selon deux IC. Les exemples des tensions qui pouvaient engendrer une détérioration incluaient les disputes aux points d'eau, qui est par ailleurs utilisée pour plusieurs besoins (abreuver le bétail, lessive, consommation). Ce genre de disputes étaient mentionnées dans un GD aussi mais sans mention d'une conséquence grave sur la cohésion sociale.

⁸⁵ ENABEL. (2021). Analyse contextuelle des fragilités et vulnérabilités des populations dans les régions du Centre-Est et de l'Est

⁸⁶ La bonne cohésion sociale entre PDI et non déplacée et au sein des communautés a été partagée dans l'ensemble des GD.

Accès à l'information

Plusieurs canaux d'information pour être informés des décisions prises et des événements qui se déroulent dans la commune étaient identifiés par les ménages. Les principaux canaux rapportés étaient la radio/les médias (PND ; 38%, PDI : 31%), les crieurs publics (PND ; 17%, PDI : 26%) et les autorités locales ou fonctionnaires gouvernementaux (PND ; 20%, PDI : 15%). Un-e IC issu-e de la société civile notait également l'organisation par la mairie de sessions d'informations sur la prise de décision. Il convient de noter que l'accès à l'électricité et au réseau de télécommunication était très difficile et irrégulier au moment de l'évaluation selon un-e IC. Le rapport de micro-urgence pour le district sanitaire de Ouargaye confirmait un arrêt de l'approvisionnement en électricité à l'échelle provinciale depuis décembre 2022, à la suite d'attaques sur les installations électriques⁸⁷. Cette absence de fourniture en électricité a peut-être engendré des répercussions sur les moyens utilisés par les populations pour partager et accéder à l'information.

En parallèle, une part non-négligeable des ménages considérait avoir été parfois consultée (PND ; 33%, PDI : 23%) et dans une moindre mesure, exercer une influence directe sur la prise de décision (PND ; 18%, PDI : 9%), avec une plus faible proportion pour les ménages PDI. Une faible participation des femmes dans les mécanismes de prise de décision était évoquée dans le PCD⁸⁸. Cependant, un-e IC issu-e de l'autorité locale mentionnait que les femmes étaient davantage représentées dans la prise de décision lorsqu'une autorité locale féminine était en fonction. Ces résultats sont à mettre en perspective avec la perception des ménages quant au sentiment d'être informés des décisions prises au niveau de la commune, 75% des ménages PND et 43% des ménages PDI indiquant être toujours ou souvent informés des décisions prises au niveau local.

⁸⁷ District sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

⁸⁸ Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Conclusion

L'évaluation territoriale réalisée dans la commune de Ouargaye a permis d'obtenir des informations sur les vulnérabilités auxquelles les populations déplacées comme non déplacées et les acteurs-rices de la commune sont confronté-es. La sécurité alimentaire, les besoins en EHA et l'augmentation des prix des produits comptaient parmi les vulnérabilités de la commune identifiées par les ménages consultés. La première vulnérabilité citée fait toutefois écho à la dégradation de la situation sécuritaire sur le territoire de la commune et la province dans son ensemble. Cette dégradation a été confirmée plus tard dans l'année, après l'évaluation (menée en mai 2023), neuf des douze villages administratifs de la commune s'étant vidés de leur population selon un-e IC consulté au mois d'octobre 2023.

Par ailleurs, plus des deux-tiers des ménages déplacés consultés étaient originaires de la commune de Ouargaye même, l'insécurité étant citée comme premier motif du déplacement. En outre, la plupart des ménages déplacés étaient arrivés dans la commune au cours des six mois précédant l'enquête, soit entre décembre 2022 et mai 2023.

Ces déplacements ont pu entraîner des changements en matière d'aménagement du territoire communal, et des dynamiques d'accès aux services de base et ressources.

Sur le plan économique, la pression exercée sur les ressources, dont la terre et l'eau, couplée aux effets du dérèglement climatique constitue un enjeu majeur pour la commune et les moyens de subsistance des populations pour les prochaines années. Ce défi, en grande partie associé à la situation sécuritaire, est susceptible de créer une concurrence entre secteurs agricole, pastoral et les autres domaines d'activités. En outre, les populations sont confrontées au problème d'augmentation des prix des produits qui se répercute sur le niveau d'activité économique au sein de la commune.

Face au manque de terres, il existe un risque que certains ménages déplacés s'installent spontanément dans des zones étant à risques d'inondation ou décident de retourner dans leur zone d'origine malgré les risques sécuritaires. Par ailleurs, la pollution constitue un enjeu majeur, les sols étant dégradés par l'érosion et l'utilisation de pesticides notamment, tandis que l'absence au moment de l'enquête de solution de traitement des déchets renforçait les risques de pollution de l'air et de l'eau et augmentaient les risques de conséquences néfastes sur la santé des populations.

En parallèle, l'accès aux services sociaux de base est également soumis à des défis, à commencer par l'eau, troisième principale vulnérabilité de la commune identifiée par les ménages, après l'insécurité et la sécurité alimentaire. De fait, depuis le début de la crise humanitaire, les besoins en eau ont augmenté, alors que le maillage des points d'eau semblait insuffisant. Environ la moitié des ménages rapportaient un temps pour aller, collecter, et revenir du point d'eau supérieur à deux heures. Des tensions autour de cette ressource se traduiraient par des disputes entre usagers. L'accès aux latrines était également plutôt faible, et pourrait contribuer à accentuer les risques en termes de pollution, et les risques sanitaires.

Sur le plan de la santé, les barrières d'accès aux soins sont de nature financière et liées à la saturation des infrastructures existantes. L'offre de soins fait ainsi face à des enjeux, dont notamment le manque de personnel et d'approvisionnement en électricité.

L'accès à l'éducation était et demeure un enjeu majeur pour les populations. Si les difficultés d'accès pour les ménages sont liées à des enjeux de frais de scolarité, l'état général des infrastructures et le manque d'équipements et fournitures pour celles-ci constituent les enjeux majeurs du secteur. La dégradation de la situation sécuritaire aux alentours de Ouargaye pourrait également exercer une influence délétère sur l'enseignement, plusieurs écoles fermant tandis que l'abandon scolaire augmente à mesure que les populations quittent la commune.

Enfin, une majorité de la population percevait se sentir en sécurité dans leur lieu de vie, et la cohésion sociale semblait bonne. Toutefois, l'augmentation des déplacements et les restrictions croissantes de mouvements pour les populations pourrait contribuer à la dégradation de cette cohésion sociale.

Bibliographie

Rapports et autres documentations

Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales.

Burkina Faso. (2019). Plan communal de développement de développement de Ouargaye – 2019 à 2023

Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

ENABEL. (2021). Analyse contextuelle des fragilités et vulnérabilités des populations dans les régions du Centre-Est et de l'Est

Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

REACH. (2023). Ouargaye - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2017 et 2023

District Sanitaire de Ouargaye. (mai 2023). Micro-plan d'urgence

PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts

Bases de données

CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement Région du Centre-Est. (2023). Données sur les points d'eau partagées en mai 2023

Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

Sources de données cartographiques

Densité de population : Bondarenko M., Kerr D., Sorichetta A., and Tatem, A.J. (2020). Census/projection-disaggregated gridded population datasets, adjusted to match the corresponding UNPD 2020 estimates, for 51 countries across sub-Saharan Africa using building footprints. WorldPop, University of Southampton, UK.

Limites administratives : OCHA (2020)

Localités : REACH-INS-OCHA

Infrastructures sociocommunitaires de base, délimitation du bâti et données de déplacement : IMPACT

Routes, cours d'eau : © les contributeurs d'OpenStreetMap

Trame urbaine : Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University and Novel-T. 2023. GRID3 Burkina Faso Settlement Extents, Version 02. Palisades, NY: Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (GRID3). <https://doi.org/10.7916/s9yt-ad84>

Image satellitaire : Google satellite (image téléchargée en septembre 2023)